



Rapport

État des statistiques dans les départements et les collectivités d'outre-mer (DOM et COM)

2016

Table des matières

Introduction de Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee.....	3
1 L'organisation et la responsabilité du système statistique public.....	4
1.1 Responsabilité de l'Insee en matière d'outre-mer.....	4
1.2 Comment le service statistique public (SSP) s'organise pour produire des statistiques dans les Outre-mer.....	5
2 Les productions statistiques du SSP dans les DOM et les COM.....	12
2.1 Recensement de la population.....	12
2.2 État civil et base permanente des équipements.....	15
2.3 Comptabilité régionale, économie, finances publiques.....	16
2.4 Prix et indices de prix.....	18
2.5 Activité productrice et démographie des entreprises.....	19
2.6 Recherche et développement (R&D).....	20
2.7 Tourisme.....	20
2.8 Transports, énergie, environnement.....	21
2.9 Agriculture.....	22
2.10 Emploi, chômage, revenus d'activité.....	23
2.11 Revenus, niveau de vie.....	26
2.12 Santé.....	27
2.13 Logement, conditions de vie, société.....	29
2.14 Enseignement, éducation (dont illettrisme).....	30
2.15 La mise à disposition de résultats infra-communaux.....	32
2.16 Focus sur les indicateurs de richesse de la loi sur la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques (loi Eva SAS).....	33
3 Un état des lieux en constant mouvement malgré les difficultés.....	36
3.1 Les difficultés sont multiples.....	36
3.2 Ce panorama des produits statistiques ultra-marins est loin d'être statique.....	38
ANNEXES.....	42
ANNEXE 1 : Moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires.....	42
ANNEXE 2 : bilan de l'accord cadre 2013-2015.....	44

Introduction de Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee

En France, comme dans la plupart des pays du monde, la statistique publique repose sur les enquêtes qu'elle mène auprès des ménages et des entreprises et sur les fichiers administratifs (registre des entreprises, registre des personnes, déclarations fiscales, déclarations sociales, ...).

En matière d'enquêtes, la couverture des territoires est assez homogène en ce qui concerne les entreprises, elle l'est aussi en matière de recensement. En ce qui concerne les enquêtes auprès des ménages, l'effort de la statistique publique est sensiblement plus élevé dans les territoires d'outre-mer et permet dans beaucoup de domaines de diffuser des statistiques pertinentes au niveau de chaque DOM, qui n'ont aucun équivalent pour les régions ou les départements métropolitains.

En matière d'exploitation des données, un effort particulier est fait, par exemple en matière de comptabilité nationale.

Si, en dépit de ce constat, peut parfois persister le sentiment d'une insuffisance de statistiques relatives à l'Outre-mer, c'est :

1) du fait de certaines carences résiduelles en matière de qualité des sources administratives, que le recours aux enquêtes ne permet pas de combler complètement ; cela vaut notamment pour la connaissance des revenus à niveau fin lorsque trop de déclarations fiscales sont absentes ou lacunaires ;

2) du fait que les situations des COM au regard du droit et de la pratique sont très variables ;

3) du fait que, de surcroît, la statistique publique n'a ni les moyens ni parfois la possibilité juridique (du fait de considérations de secret statistique) de produire des statistiques sur des territoires de faible taille ;

4) du fait que les spécificités des DOM ne sont pas encore systématiquement bien prises en compte dans les publications de la statistique publique. Il y a ainsi des exemples où des tableaux ne comportent aucune information concernant un DOM parce que la donnée disponible n'est pas strictement homogène aux territoires de la métropole alors qu'il serait préférable de donner la statistique disponible la plus proche et plus pertinente possible, précisant, le cas échéant qu'elle n'est pas parfaitement comparable.

L'Insee et les services statistiques des différents ministères s'engagent à corriger les lacunes qui peuvent demeurer, de leur responsabilité, dans la diffusion de certaines statistiques sur les territoires d'outre-mer. En dépit des contraintes budgétaires, ils continueront de maintenir un effort particulier justifié par le besoin de connaissance fine de ces territoires, et accueilleront avec beaucoup d'enthousiasme tous les partenariats que les collectivités territoriales souhaiteraient vouloir nouer. Ils militeront, dans la limite de leurs responsabilités, pour l'amélioration des sources administratives dans les territoires et dans les domaines où elles présentent encore des carences dirimantes pour la statistique publique.

1 L'organisation et la responsabilité du système statistique public

1.1 Responsabilité de l'Insee en matière d'outre-mer

L'article 1 du [décret n° 46-1432 du 14 juin 1946](#) a fixé pour première attribution à « *l'institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer* » : « *d'établir, de rassembler et de mettre à jour les statistiques relatives à l'état et au mouvement des personnes et des biens dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer en utilisant, le cas échéant, les éléments qui lui sont fournis par les diverses administrations* ».

La loi de départementalisation de 1946¹ a classé comme départements français la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin à l'époque), la Martinique, La Réunion et la Guyane française ce qui signifie que le droit applicable en métropole dans les départements l'est également de plein droit dans les DOM². Depuis 2011, Mayotte est également devenu département français. Ces départements et régions d'outre-mer sont régis par l'article 73 de la Constitution qui prévoit néanmoins que les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités.

Les cinq départements d'outre-mer actuels sont donc pleinement intégrés à l'ensemble des départements français en regard des obligations du service statistique public.

En revanche, pour les autres territoires ultra-marins la situation est hétérogène selon les lois et règlements qui les régissent. Ainsi avec les collectivités d'outre-mer, les liens statutaires de l'Insee varient selon les différentes collectivités régies par l'article 74 de la Constitution et selon l'objet de l'observation.

Le recensement de la population occupe une place singulière au sein de la statistique publique, puisqu'il relève spécifiquement de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article 156 pour les quatre départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, article 157 pour Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna). L'Insee a donc la responsabilité de l'organisation de la collecte du recensement dans l'ensemble des territoires d'outremer.

Les autres thèmes couverts par la statistique publique relèvent de modes d'organisation différents selon les territoires. Ainsi en Nouvelle-Calédonie³ et en Polynésie française⁴, on ne reconnaît pas à l'État français de compétences en la matière ; chacune des lois organiques portant statut de ces territoires confie à des institutions locales la production de statistiques. À Saint-Pierre-et-Miquelon⁵, ainsi que dans les îles Wallis-et-Futuna⁶ la responsabilité de l'État en matière statistique n'est pas explicite. Quant à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy⁷, l'Insee et la statistique publique peuvent être considérées responsables en matière d'élaboration de statistiques.

De fait, le service statistique public n'a pas de responsabilité explicite sur la production de statistiques dans les COM, à l'exception du recensement de la population.

1 Loi n° 46-451 du 19 mars 1946

2 Les territoires d'outre-mer restent soumis au régime de la spécificité législative ou « régime des décrets » : « la loi française n'est applicable dans les territoires d'outre-mer que par disposition expresse ou si elle a été étendue par décret » (Constitution du 27 octobre 1946).

3 Loi organique du 19 mars 1999

4 Loi organique du 27 février 2004

5 Code Général des Collectivités Territoriales (art. LO6413-1)

6 Loi de 1961. Un projet de loi organique récent portant modernisation du droit statutaire des outre-mer prévoit que pour Wallis-et-Futuna, l'État est compétent pour toutes les matières qui ne sont pas explicitement dévolues à la collectivité territoriale. Or, la statistique n'apparaît pas dans les compétences de la collectivité.

7 Articles LO 6214-1 pour Saint Barthélemy et LO 6314-1 pour Saint-Martin

1.2 Comment le service statistique public (SSP) s'organise pour produire des statistiques dans les Outre-mer

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les travaux des différents services statistiques ministériels. Cette mission est définie par des dispositions juridiques françaises et européennes.

1.2.1 À l'Insee

1.2.1.1 Une production statistique plus développée dans les DOM que dans les régions métropolitaines

Pour les départements d'outre-mer, les statistiques sont élaborées par deux directions régionales de l'Insee qui prennent appui sur les maîtrises d'ouvrage de la direction générale ainsi que sur le Centre de Ressources interrégional sur les Enquêtes Ménages dans les DOM (CRIEM) pour les aspects méthodologiques⁸. La situation de Mayotte est sensiblement différente de celle des autres DOM, du fait de son changement de statut récent. Une stratégie propre se met en place pour améliorer à long terme les fondements du système d'information statistique.

En Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, il existe deux instituts statistiques dont les responsables sont usuellement des cadres issus de l'Insee. Le spectre thématique est laissé à l'initiative locale, un soutien méthodologique est apporté dans la mesure du possible, éventuellement dans le cadre des actions de coopération statistique de la direction de la Méthodologie et de la Coordination Statistique et Internationale (DMCSI) de l'Insee. Dans les autres COM, l'Insee n'intervient pas sauf sur la question du recensement.

Dans la mesure du possible, les protocoles d'enquêtes nationaux sont déployés sur les DOM, avec quelques ajustements si nécessaires (adaptation du questionnaire notamment). Ainsi l'*enquête Emploi en continu* est conduite de façon régulière dans les mêmes conditions qu'en métropole et permet d'obtenir des résultats annuels détaillés dans chacun des quatre DOM historiques⁹, ce qui n'est pas possible pour les régions ni les départements métropolitains. C'est aussi le cas du *recensement en continu de la population*, ou par exemple dans la sphère économique, des *enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif SINE)* qui donnent lieu à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DOM (hors Mayotte), comme pour les régions de métropole.

Lorsque la statistique nationale est produite à partir de **l'exploitation de sources administratives**, intrant aujourd'hui usuel de la production statistique, la disponibilité de données statistiques pour les DOM, est **conditionnée à leur qualité**¹⁰. Les productions du système statistique public français, et de l'Insee en particulier, en termes de statistiques régionales cherchent en effet à mobiliser largement les sources administratives, en vue d'améliorer la finesse des résultats tout en réduisant la charge des répondants et de la collecte. Elles nécessitent un travail important sur la donnée administrative pour la rendre exploitable dans un processus statistique. **Certaines de ces sources administratives sont cependant de qualité insuffisante dans certains DOM pour être exploitées dans un processus de production statistique comparable à ceux de la métropole selon les standards de qualité retenus.**

Ainsi le dispositif de suivi des revenus des ménages dans les DOM n'est pas encore similaire à celui de la métropole du fait de la faiblesse de la qualité des données administratives. La difficulté réside dans la faible qualité des données fiscales et sociales en particulier en matière d'adresses. En

8 Tirages d'échantillon et calages

9 À Mayotte, l'enquête emploi est réalisée annuellement.

10 Fiscales ou de sécurité sociale en termes d'adresses par exemple en Guyane ou en Guadeloupe.

métropole, c'est le nouveau dispositif annuel, baptisé « Filosofi », construit à partir de l'appariement des données exhaustives fiscales et des prestations sociales qui est désormais la source de référence en matière de suivi des revenus des ménages et de pauvreté au niveau local. Les résultats métropolitains portent actuellement sur l'année 2013. Les résultats de La Réunion et la Martinique ont été intégrés fin décembre 2016, sur les seuls revenus fiscaux déclarés. Plusieurs difficultés ont été rencontrées, de l'adaptation des programmes informatiques aux spécificités des allocations dans les DOM (ex : allocation familiale au 1^{er} enfant), au défaut de couverture des prestations sociales à La Réunion ou, aux Antilles, à la mauvaise qualité des adresses, qui gêne l'appariement entre fichiers fiscaux et sociaux. Les problèmes observés pour La Réunion devraient être surmontés prochainement. À la Guadeloupe et *a fortiori* en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisageable pour le moment de publier les résultats, le revenu issu des données fiscales restant fragile et les adresses, même dans les fichiers de la taxe d'habitation, étant trop souvent imprécises, voire erronées, reflétant une faible qualité du cadastre.

Enfin, une grande part des **protocoles statistiques nationaux** ne sont **pas conçus pour donner une image régionale** (que ce soit sur la France métropolitaine ou sur l'Outre-mer). Cet état de fait est souvent lié aux attentes des règlements européens, comme dans le cas des indicateurs d'activités conjoncturelles (production, prix de production, chiffres d'affaires). C'est aussi le cas de la comptabilité nationale et des grands indicateurs économiques, voire d'une bonne partie des enquêtes ménages. Dans la plupart des cas, les règlements européens relatifs aux enquêtes ménages (sauf dérogation explicite) demandent une couverture globale de la France (intégrant les cinq DOM) mais sans attendre systématiquement de résultats régionaux ni DOM par DOM.

Si les protocoles statistiques nationaux usuels ne permettent pas d'obtenir des résultats pour chacune des régions métropolitaines, l'Insee est amené à **développer ou renforcer certains dispositifs par enquête** dans les départements d'outre-mer pour pallier la relative moindre qualité des données administratives d'origine sociale et fiscale dans ces territoires, de manière à produire des statistiques et être en mesure de répondre aux demandes exprimées au sein du CNIS ou localement. Pour ces statistiques mesurées par enquêtes, et pour lesquelles il n'existe pas de déclinaison régionale sur le territoire métropolitain, il faut alors procéder à des extensions d'échantillon. Un accord-cadre¹¹ avec la direction générale des Outre-mer permet de garantir des tailles d'échantillon suffisamment importantes pour mettre en place une enquête non pérenne chaque année dans chaque DOM de manière à avoir des résultats représentatifs au niveau régional. Au-delà de la contribution financière, cet accord permet aussi de stabiliser la réalisation d'enquêtes auprès des ménages dans les DOM, sur une thématique définie conjointement avec la DGOM. Un tel dispositif sur les enquêtes ménages n'existe pas pour les régions de métropole. Depuis la signature de l'accord, ont été réalisées : l'enquête « logement » en Guyane en 2013, enquête « Patrimoine » à La Réunion en 2015, enquête « Victimation - Cadre de vie et sécurité » aux Antilles Guyane en 2015, enquêtes « Information et Vie quotidienne » à la Martinique en 2014, « Formation et qualification professionnelle » à la Guadeloupe et à La Réunion, « enquête de comparaison spatiale des prix » dans les 5 DOM en 2015, « Migrations, famille et vieillissement » à Mayotte en 2015/16. Sont aussi planifiées dans les années à venir : l'enquête « Budget des familles » dans les 5 DOM (2017-2018), l'extension locale de l'enquête « Enquête Technologies de l'Information et de la Communication » dans les 4 DOM historiques en 2017 en partenariat avec la DGOM, « Cadre de vie et sécurité » à Mayotte en 2020, « Enquête Santé dans les DOM » en 2019 avec la Drees, etc¹². C'est à partir des enquêtes « Budget des familles » que sont produits dans les DOM¹³ les principaux résultats en matière de revenus des ménages et de pauvreté, en attendant

11 La DGOM et l'Insee ont en septembre 2013, conclu un accord-cadre (2013-2015) qui fixe les modalités d'extension des périmètres de certaines enquêtes ménages dans les DOM. Le nouvel accord (2016-2018) est en cours de signature.

12 [Voir le programme prévisionnel 2016-2020 des enquêtes page 37](#)

13 La Réunion utilise le dispositif ERFIS (enquêtes revenu fiscal et social) mobilisé au niveau national et présenté au paragraphe 2.11 de la note.

l'amélioration du dispositif Filosofi.

Afin de produire les indicateurs attendus par les décideurs publics (nécessaires à l'octroi de fonds européens pour les cinq régions ultrapériphériques ou pour répondre à des problématiques spécifiques), l'Insee réalise aussi dans les DOM des productions spécifiques qui ne sont pas envisageables dans les régions métropolitaines. On peut citer les exemples :

- *des indices des prix*, qui sont calculés et diffusés dans tous les DOM, alors que dans les régions métropolitaines, seul l'indice national est disponible. De fait, le nombre de relevés de prix réalisés tous les mois dans les DOM atteint ainsi 14 % de l'ensemble des relevés effectués en France pour une population représentant un peu plus de 3 % de la population totale.
- *des comptes économiques* qui sont plus élaborés que les comptes régionaux relatifs aux régions métropolitaines et disponibles dans une version allégée plus rapidement (disponibles l'année n+1), avec pour chacun des territoires d'outre-mer des éléments d'informations beaucoup plus précis sur la formation des revenus¹⁴ que dans les régions métropolitaines. Fondamentalement, les comptes des départements d'outre-mer sont traités différemment des comptes des régions métropolitaines. Par ailleurs, un système de comptes économiques rapides, assis sur des indicateurs conjoncturels économiques construits dans le cadre du projet tripartite « Comptes rapides pour l'Outre-mer » (Cerom) entre l'Insee, l'AFD, et l'IEDOM est diffusé annuellement. Il repose sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée.
- *des enquêtes de comparaison des prix entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine* (en 2010 et en 2015).
- Un dispositif d'enquête auprès des entreprises beaucoup plus complet que pour les régions de métropole (échantillon plus gros) visant à produire des résultats sur chaque DOM (Esane) et une enquête spécifique sur Mayotte (Esem).

1.2.1.2 Les moyens consacrés à la production des statistiques sont supérieurs en outre-mer qu'en métropole

Du fait des spécificités des DOM, l'Insee alloue des moyens relativement supérieurs dans la production des statistiques pour les DOM par rapport au territoire métropolitain et maintient sensiblement cet effort alors que les effectifs se contractent fortement. Ainsi en proportion de la population couverte, plus de deux fois plus de moyens humains sont mobilisés dans les DOM qu'en métropole. Entre 2007 et 2014, la contraction des effectifs en région métropolitaine a été cinq fois supérieure (-23 %) à ce qui a été réalisé dans les DOM (-4,7 %).

Les moyens de l'Insee dans les DOM

	Effectifs d'enquêteurs (en ETP) au 31/12/2014	Effectifs Insee (hors enquêteurs, en personnes physiques) au 31/12/2014 (a)	Population, en milliers au 01/01/2015 (b)	(a) / (b)
DOM	105,6	222	2 103	10,6 pour 100 000 habitants
France métropolitaine (Directions régionales)	609,3	2 994	64 277	4,7 pour 100 000 habitants
DOM / Total France	14,8 %	6,9 %	3,3%	

(a) Source : bilan social 2014 de l'Insee pour la France métropolitaine, les effectifs retenus sont ceux des directions régionales de métropole ; (b) Source : Insee, RP, état civil et estimations de population (2015)

Pour l'organisation du **recensement de la population** en outre-mer, l'Insee assume une part plus ou

14 Avec la mise à disposition des composantes du PIB, des activités par branches, des comptes des secteurs institutionnels et du compte des ménages. Exemple pour La Réunion : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=24&ref_id=1187

moins grande de la charge en moyens humains et financiers selon les territoires¹⁵. Dans les quatre DOM historiques, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon le recensement est réalisé à coût partagé entre l'Insee et les communes, comme en métropole. A Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, la collecte du recensement est intégralement à la charge de l'Insee.

Globalement, les derniers recensements des territoires d'outre-mer ont un coût cumulé pour l'Insee de 6,9 M €¹⁶ et ont mobilisé une trentaine d'équivalent temps plein d'agents de l'Insee. Le coût d'un recensement englobe les coûts d'impression des questionnaires, de campagne de communication, de recrutement, d'encadrement et les rémunérations des agents recenseurs, mais aussi le coût des enquêtes dites de cartographie éventuellement nécessaires préalablement au recensement lui-même.

Du fait des extensions d'enquêtes ménages régulièrement réalisées dans les DOM, le réseau d'enquêteurs des DOM est relativement plus développé qu'en métropole. La soutenabilité du coût financier et humain de cet effort, en termes de disponibilités des équipes installées localement (que ce soit les enquêteurs ou les gestionnaires d'enquêtes ménages), n'est possible dans la durée pour l'Insee qu'à condition de pouvoir mobiliser un minimum de financements externes. Il est malheureusement très difficile de nouer des partenariats d'enquêtes avec les collectivités territoriales ultramarines. Le principal soutien financier émane de la DGOM grâce à l'accord cadre signé entre l'Insee et la direction générale des Outre-mer (cf. supra). Il permet de garantir des tailles d'échantillon suffisamment importantes pour une enquête non pérenne chaque année dans chaque DOM. Sur la période 2013-15, le coût des enquêtes entrant dans l'accord-cadre s'est élevé à 4,67 M€, dont une contribution de 0,713 M€ par la DGOM¹⁷ (soit 15 %).

1.2.2 Illustration pour quelques SSM

1.2.2.1 Le service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé (Drees)

Le service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé, du fait du caractère spécifique des sources administratives médico-sociales qu'il utilise, fait reposer son système d'observation sur l'Outre-mer beaucoup plus sur les sources administratives ou les dispositifs de surveillance et réalise moins d'enquêtes *ad-hoc* que l'Insee.

Actuellement, **nombre de sources d'information relatives à la santé sont utilisables dans les DOM** : les données administratives, les enquêtes de la statistique publique, les enquêtes épidémiologiques et les dispositifs spécifiques à visée de surveillance en santé publique. Les données administratives sont collectées dans le cadre de l'exercice de missions de service public, dont l'objectif premier n'est pas le recueil d'informations. Elles sont exhaustives la plupart du temps et incluent les DOM, sauf à Mayotte où elles montent encore en charge. On y dispose de différents niveaux de localisation géographique pour les données collectées et généralement de la commune de résidence du patient et/ou du soin. Les données d'enquêtes visent à produire de la connaissance sur un ou plusieurs thèmes spécifiques. Elles reposent sur l'interrogation d'un échantillon (représentatif) et la précision des estimations est directement liée à la taille de l'échantillon initial et au taux de réponse à l'enquête, donc au coût de l'enquête. Parmi les dispositifs spécifiques, on peut citer à titre d'exemples les registres, les dispositifs de type « déclaration obligatoire », les systèmes de réseaux sentinelles qui portent sur des pathologies spécifiques, ou le système de surveillance syndromique Sursaud « généraliste » qui réunit plusieurs sources de nature différente.

Cette liste des principales sources d'information sur la santé en outre-mer fait apparaître la difficulté

15 Voir annexe 1, les moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires.

16 Pour mémoire, le rapport « Évaluation du coût des grandes opérations de l'Insee » réalisé en 2016 par l'inspection générale de l'Insee estime le coût global du recensement pour l'Insee en 2014 à 87 M €.

17 Voir en annexe 2, le bilan financier de l'accord-cadre 2013-2015.

de recueillir des informations sur ces territoires au moyen d'enquêtes. En effet, compte tenu des contraintes techniques et budgétaires, de nombreuses enquêtes ne sont pas en mesure de donner des résultats représentatifs pour les DOM (pas plus que pour les régions métropolitaines) ou ne le font que pour certains d'entre eux. **Les bases de données administratives exhaustives constituent donc une source incontournable d'informations sur la santé en outre-mer.**

Ces bases administratives exhaustives sont cependant pauvres en informations sociodémographiques et s'avèrent impropres par exemple à l'étude des inégalités sociales. Il semble donc indispensable de développer les appariements des sources de données administratives entre elles, et entre enquêtes et bases administratives. Ainsi, le projet d'appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP)¹⁸ de l'Insee, qui concerne 4 % des Français, avec les données du Système national d'informations inter-régimes (SNIIRAM) de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), permettra dans les prochaines années une meilleure connaissance des inégalités sociales de santé en outre-mer.

1.2.2.2 Le service statistique du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (SOeS)

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis le SOeS n'ont longtemps couvert que la France métropolitaine. **Des efforts ont cependant été entrepris depuis une dizaine d'années pour développer la production de statistiques** sur les DOM, en étendant le champ :

- de certaines *enquêtes statistiques* : enquête annuelle sur la production d'électricité (inclusion des DOM hors Mayotte en 2007, de Mayotte en 2014), enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité (inclusion des DOM hors Mayotte en 2012, de Mayotte en 2014) ;
- de certaines *collectes administratives* : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique ;
- de *l'observation de sources déjà existantes* : données des douanes concernant les DOM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DOM, etc.

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques sur un champ correspondant à la France entière. De façon générale, la déclinaison territoriale (régionale, départementale, infra-départementale) dans le domaine des statistiques énergétiques se heurte régulièrement aux contraintes liées au respect du secret statistique ; elle demeure de ce fait relativement limitée jusqu'à présent, que ce soit en métropole ou dans les DOM.

1.2.2.3 Le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (DEPP)

Le service statistique du ministère de l'Éducation nationale fait reposer son système d'observation¹⁹ sur l'Outre-mer sur les sources administratives et réalise des enquêtes dont le périmètre géographique intègre autant que possible les DOM y compris Mayotte.

La grande majorité des sources d'origine administrative sont issues des bases de gestion et donnent lieu à publication DOM par DOM, voire par COM le cas échéant (ou tout au moins peuvent donner lieu à publication). C'est le cas de la base centrale des établissements, des effectifs des élèves du second degré, de l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur, du service des enseignants du second degré, etc.

¹⁸ Le champ géographique de l'EDP couvre la France métropolitaine et les DOM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'Etat civil par exemple, comme les naissances et décès). L'historique concernant les DOM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DOM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Les données sur le recensement de Mayotte de 2012 (recensements tous les 5 ans) seront intégrées à court terme à l'EDP.

¹⁹ Un recensement des données sources des opérations statistiques est réalisé chaque année par la DEPP.

La dernière édition de Géographie de l'École²⁰ décrit les caractéristiques spatiales du système de formation français et s'efforce d'approfondir l'analyse des disparités territoriales au niveau infra-académique. Trente-cinq indicateurs, le plus souvent relatifs à l'année scolaire 2013-2014, sont illustrés de nombreuses cartes ou graphiques et accompagnés de données détaillées au niveau local. Une nouvelle édition est prévue pour 2017.

En 2016, la DEPP a publié un Atlas des risques sociaux d'échec scolaire qui intégrait pour la première fois les DOM (y compris Mayotte) et la publication phare annuelle de la DEPP, Repères et références statistiques (RERS), propose un chapitre entier sur la France d'outre-mer (DOM y compris Mayotte et COM)

1.2.2.4 Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture

De façon générale, au-delà des difficultés particulières de la collecte dans les DOM, compte tenu des spécificités de ces territoires (beaucoup de ménages agricoles cultivant des terres pour leur propre besoin et faiblement orientés vers le marché, productions locales spécifiques, pas toujours de comptabilités, difficultés d'accès et barrière de la langue...), l'une des difficultés est l'absence de base de sondage (liste des exploitations avec variables de stratification) dans beaucoup de domaines.

L'une des priorités de l'ODEADOM (Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer) est actuellement de rassembler les fichiers administratifs disponibles (fichiers des aides notamment) et de faire évoluer les systèmes de gestion pour mobiliser au mieux ces données pour le suivi. Disposer déjà de bons fichiers administratifs sur les exploitations aidées (soit les « professionnelles ») serait un plus pour améliorer les travaux statistiques. En prévision d'un éventuel recensement agricole à Mayotte, le service statistique agricole s'est rapproché de la DR Insee de La Réunion-Mayotte pour essayer d'identifier les « ménages agricoles » à partir du recensement de population et d'expérimenter une enquête réduite à partir de cette source.

Les comptes économiques de l'agriculture, réalisés par l'Insee, couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a fait quelques opérations très rudimentaires pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des 4 DOM, mais pas Mayotte) sont également transmises à Eurostat dans le cadre d'un *Gentlemen agreement*.

Les statistiques sur les comptabilités par types d'exploitations, produites à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), ne couvraient jusqu'en 2012 que la France métropolitaine. Une extension du Rica à la Guadeloupe, la Martinique, et La Réunion est effective depuis 2013 mais les résultats sont de fiabilité inégale.

L'extension du RICA dans les DOM a été opérée jusqu'à présent à budget constant, le nombre d'exploitations interrogées en métropole étant réduit pour permettre l'inclusion d'exploitations dans les DOM). Toutefois, la collecte des données dans les DOM représente un coût unitaire nettement plus élevé qu'en métropole compte tenu de la part importante dans l'échantillon des exploitations au forfait pour lesquelles il faut constituer une comptabilité (à ce jour le coût des comptes sur les trois DOM s'élève à 156 000 € par an). Une poursuite de l'extension du RICA aux DOM ne peut donc s'envisager sans l'apport de sources de financements externes, compte tenu du budget actuel du service statistique du ministère de l'agriculture. En tout état de cause, la priorité est aujourd'hui de fiabiliser les données sur ces 3 DOM avant d'envisager une extension à la Guyane et à Mayotte, pour lesquels le suivi de la comptabilité des exploitations est plus complexe encore.

1.2.2.5 Le service statistique du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (Dares)

Le service statistique du ministère du Travail fait reposer son système d'observation sur l'outre-mer

²⁰ http://cache.media.education.gouv.fr/file/geo11/87/3/DEPP_GEO_2014_334873.pdf

sur les sources administratives et réalise des enquêtes dont le périmètre géographique intègre autant que possible les DOM.

La grande majorité des sources d'origine administrative sont issues des bases de gestion et donnent lieu à publication DOM par DOM. C'est le cas notamment des données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Jusqu'à maintenant, les statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre ne couvraient que la France métropolitaine. Avec la substitution de la déclaration des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) par la déclaration sociale nominative (DSN), l'ensemble du territoire pourra être couvert et l'exhaustivité des données permettra de construire des statistiques sur les mouvements de main-d'œuvre au niveau de chaque DOM²¹, voire au niveau des COM le cas échéant.

21 Informations complémentaires (source www.DSN-infos.fr) :

Quelques cas d'exclusions de la DSN à date sont par ailleurs à noter :

- Des exclusions structurelles du dispositif : les particuliers employeurs, les indépendants, les auto-entrepreneurs.
- Des exclusions géographiques, qui pourront être revues à l'avenir : les entreprises monégasques, des collectivités d'outre-mer, de *Mayotte* et de la Polynésie française. Aujourd'hui, seule la métropole et les DOM sont concernés par la DSN.

2 Les productions statistiques du SSP dans les DOM et les COM

Globalement le SSP n'ayant pas de compétences statistiques dans les collectivités d'outre-mer en dehors de l'établissement des populations légales, peu de statistiques sont recensées sur ces territoires. Il s'avère qu'il existe toutefois nombre de répertoires ou données de gestion qui couvrent ces territoires, ainsi que des initiatives locales comme celles de la Communauté du Pacifique²² stimulant des productions statistiques. Ce qui figure ci-dessous ne se veut donc pas exhaustif en ce qui concerne les COM.

2.1 Recensement de la population

2.1.1 Dans les quatre DOM historiques

Depuis 2004, le recensement de la population dans les 4 DOM historiques est réalisé selon la même périodicité qu'en métropole, sur un cycle de 5 ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les 5 ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Dans ces communes, un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le répertoire d'immeubles localisé (Ril) mis à jour par l'Insee.

La possibilité de répondre au recensement par internet a été généralisée en 2015, en métropole comme dans ces quatre DOM, mais le taux de réponse internet est plus faible dans les DOM (avec une grande variabilité selon le DOM considéré).

Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DOM de celui de la métropole. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation, chaque année l'Insee mène une enquête cartographique sur les îlots du groupe de rotation concerné par l'enquête de recensement l'année suivante, pour répertorier toutes les constructions et le nombre de logements, puis un échantillon d'adresses est tiré de façon à ce que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe. Par ailleurs, à la différence de la métropole, il n'existe pas de strate exhaustive constituée des grandes adresses, des adresses nouvelles et des hôtels.

L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas en métropole). L'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année dans les communes de 10 000 habitants et plus. Cette enquête est spécifique aux DOM tandis qu'en métropole, l'Insee s'appuie exclusivement, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, sur une mise à jour du RIL initiée à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DOM possède un Ril, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un Ril en métropole).

Les processus relatifs à la détermination des logements à recenser tendent à se rapprocher progressivement de ceux de la métropole à La Réunion, où les sources administratives s'améliorent et où le fichier des permis de construire est utilisé comme en métropole. Aux Antilles-Guyane, une telle évolution n'est pas encore envisagée. Les outils utilisés dans les DOM pour la cartographie

²² La Communauté du Pacifique (CPS) est la principale organisation scientifique et technique de la région Pacifique, supportant le développement depuis 1947. Cette organisation internationale de développement est gouvernée et dirigée par 26 Pays et Territoires membres.

seront les mêmes qu'en métropole, à savoir Rorcal, depuis fin 2016 ; c'est aussi déjà le cas pour les autres outils d'organisation, de suivi et de pilotage de la collecte du recensement.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population de ces 4 départements sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de la métropole et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir en décembre de l'année N, les populations légales²³ de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 et en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2.

Diffusion de tableaux (département, arrondissement, commune, unité urbaine, aire urbaine, zone d'emploi) et de **bases de données** (communes) à partir du recensement

Thèmes	Bases chiffres clés	Bases de tableaux détaillés	Bases sur les flux de mobilité	Bases de données infracommunales
/// : pas de produit pour ce type de base et ce thème				
Couples - Familles - Ménages	Couples - Familles - Ménages	Ménages et familles	///	Couples - Familles - Ménages
Étrangers - Immigrés	///	Nationalité et immigration	///	///
Évolution et structure de la population	Évolution et structure de la population	Population et lieu de résidence antérieure	///	Population
Séries historiques	Séries historiques	///	///	///

Les derniers résultats statistiques disponibles depuis le 30 juin 2016 sont ceux de 2013 (chiffres clés et tableaux détaillés, bases de données et fichiers détail de niveau communes)²⁴.

2.1.2 À Mayotte

Des recensements généraux de la population sont organisés par l'Insee tous les 5 ans. Ainsi, Mayotte a été recensé en 2007 et 2012. Le prochain recensement est prévu en septembre 2017.

Bien que Mayotte soit juridiquement un DOM, la méthode de recensement utilisée aux Antilles-Guyane et à La Réunion ne peut pas encore y être appliquée. En effet, l'absence de fichiers administratifs fiables et exhaustifs, la qualité de l'adressage et la nature précaire de l'habitat mahorais, la nécessaire implication financière et en moyens humains des communes qui en métropole ou aux Antilles-Guyane et à La Réunion sont chargées de par la loi de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement rendent le changement de méthode aujourd'hui difficile. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est ainsi encore mise en œuvre, conformément à la loi « démocratie de proximité » de 2002.

La collecte est exhaustive et réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview direct avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'est pas proposée.

En l'absence de suivi en continu de l'évolution du nombre de logements, une enquête cartographique préalable effectuée par les enquêteurs de l'Insee permet de fiabiliser le découpage des communes en districts de collecte correctement dimensionnés et de déterminer le nombre de logements à recenser pour faciliter le suivi de la collecte.

²³ Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2016 sont celles en date de référence 1^{er} janvier 2014 : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/default.asp>

²⁴ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/resultats/2013/rp2013.htm>

La publication des **populations légales**²⁵ est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant et restent valables pendant 5 ans. Une publication régionale²⁶ accompagne la sortie des populations légales.

Les résultats statistiques sont diffusés selon des modalités propres à Mayotte et leur publication est de la responsabilité de l'Insee. Pour le recensement de 2012, les résultats statistiques publiés sont disponibles sur le site insee.fr²⁷ et un Insee Première a été rédigé par la DR de La Réunion-Mayotte²⁸, ainsi que plusieurs études régionales publiées dans les collections Insee Analyse Mayotte et Insee Flash Mayotte.

Des **résultats détaillés sur la population** ont été publiés en 2015 : 15 tableaux par commune et « village » présentent les données sur l'âge (quinquennal), le sexe, la nationalité, le lieu de naissance, l'état matrimonial, la vie en couple, le lieu de résidence antérieure, le type d'activité et le diplôme.

Bien que le recensement soit quinquennal à Mayotte, le territoire ne se trouve pas désavantagé par rapport aux autres départements qui voient leur population légale évoluer tous les ans mais avec en permanence 3 ans de décalage. Pour illustrer ce dernier point, le tableau ci-après montre la date de référence des populations prise en compte pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) selon l'année de versement de la DGF, pour toutes les années d'un cycle quinquennal, pour les communes de Mayotte d'une part et les autres communes d'autre part :

Année versement de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017
	Date de référence des populations prise en compte				
Communes de Mayotte	Août 2012	Août 2012	Août 2012	Août 2012	Août 2012
Autres communes	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014
Résultat	+++	++	+	-	--

Les trois premières années suivant le recensement quinquennal, la population prise en compte pour le calcul des dotations de Mayotte est plus récente que celle prise en compte pour les autres communes ; la quatrième année est en retard de 4 mois. Les communes autres que celles de Mayotte en expansion démographique ne bénéficient d'un calcul réellement plus favorable que la cinquième année, puisque la population prise en compte est de plus d'un an plus récente que celle prise en compte pour les communes mahoraises. **Ainsi, sur l'ensemble du cycle, pour des communes en croissance démographique telles que celles de Mayotte, le régime dérogatoire institué par la loi de 2002 est plus favorable que le régime de droit commun.**

2.1.3 Dans les COM

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, les deux communes sont recensées tous les 5 ans (2006, 2011, 2016, etc.), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de métropole, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de métropole. La réponse par internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de métropole en raison du climat très rigoureux de janvier et février, mois de collecte en métropole.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les

25 Par exemple, les résultats du recensement de 2012 ont été publiés par décret le 24 décembre 2012 : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom

26 « Mayotte Infos » - Population - N°61 - novembre 2012 : 212 600 habitants à Mayotte en 2012 - [La population augmente toujours fortement](#),

27 <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/rp-mayotte/rp-mayotte.htm>

28 Insee Première N° 1488 - février 2014 - Mayotte, département le plus jeune de France http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1488

communes de moins de 10 000 habitants de métropole. Elles sont actualisées chaque année. Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole²⁹.

À **Saint-Barthélemy et à Saint-Martin**, le recensement est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de métropole, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole

En **Nouvelle-Calédonie**, en **Polynésie française** et à **Wallis-et-Futuna conformément à** la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, des recensements généraux de la population sont organisés tous les 5 ans. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009 et 2014 ; la Polynésie française en 2007 et 2012 ; Wallis-et-Futuna en 2008 et 2013. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview direct avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'est pas proposée.

La publication des **populations légales** est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1^{er} janvier suivant. Elles restent valables pendant 5 ans. Les résultats sont disponibles sur le site insee.fr³⁰.

L'**exploitation statistique de ces recensements**, au-delà du calcul de la population légale, est de la responsabilité de l'institut de statistique local (Isee en Nouvelle-Calédonie, ISPF en Polynésie française, STSEE à Wallis-et-Futuna). Les **résultats statistiques** sont disponibles sur les sites de ces instituts³¹.

Ainsi, le système de recensement dans les DOM et dans les COM est soit identique à celui de la métropole avec une mise à jour annuelle des résultats, soit repose sur un recensement exhaustif quinquennal avec une mise à jour des données tous les 5 ans. La métropole n'a jamais connu de recensements quinquennaux : avant la mise en place du recensement tournant, la durée entre deux recensements exhaustifs était de 7, 8 ou 9 ans.

2.2 État civil et base permanente des équipements

Le **répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)** est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il contient des données d'état civil et est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite de naissances, décès, mariages et mentions portées en marge des actes de naissance. Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France métropolitaine, les personnes nées dans un DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) et les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (trois COM auparavant rattachés à un DOM). Ce répertoire comporte également des personnes nées à l'étranger et dans les Collectivités d'Outre-mer (COM)³², si elles ont eu besoin d'être immatriculées pour la gestion de leurs droits sociaux. Depuis 1988, l'Insee a délégué à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav)

29 en décembre de l'année N, les **populations légales** de l'année N-2, applicables à partir du 1^{er} janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les **résultats statistiques** de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les **bases de données infra-communales** de l'année N-3

30 http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=populegalescom

31 <http://www.isee.nc/population/recensement> , <http://www.ispf.pf/bases/Recensements/2012/Presentation.aspx>
<http://www.statistique.wf/statistiques/enquetes-et-recensements-2/recensement-general-de-la-population-2013>

32 Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Nouvelle-Calédonie

l'immatriculation de ces personnes ainsi que la gestion de cette partie du RNIPP.

Une opération spécifique a été mise en place courant 2016, à la demande du ministère de l'Outre-mer, afin d'immatriculer les étudiants polynésiens et calédoniens avant leur arrivée sur le sol métropolitain, cela afin de faciliter leurs démarches lors de leur inscription en université notamment. Cette opération s'est correctement déroulée, mais a représenté sur 2016 une charge conséquente pour l'Insee et a demandé un suivi très spécifique, hors procédure de production habituelle. Des réflexions sont en cours avec la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie pour immatriculer tous les Polynésiens et Calédoniens dans le RNIPP pour faciliter les arrivées des étudiants mais aussi la prise en compte des personnes venant se faire soigner en métropole. Wallis-et-Futuna pourrait également être intégré dans le RNIPP.

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (y compris Mayotte) ainsi que pour les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La **base permanente des équipements (BPE)** est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. La BPE est construite à partir de 17 sources administratives et de 4 fichiers provenant de services publics. Le champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisirs, du tourisme, des transports et de la culture. Un peu plus de 2,2 millions d'équipements sont répertoriés dans la BPE.

Le champ couvert par la BPE comprend la métropole et les DOM (hors COM donc hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Le département de Mayotte a été introduit en 2012. Quelques particularités sont cependant à souligner :

- quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des 5 DOM car les équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou les fichiers administratifs centralisés dont ils sont issus ont pour champ seulement la France métropolitaine : il s'agit des campings, gares, stations services et cinémas ;
- quelques équipements sont disponibles pour les 4 DOM historiques mais pas pour Mayotte : il s'agit des hôtels, théâtres et des équipements en lien avec la culture.

Les communautés d'outre-mer ne sont pas dans le champ de la BPE et à notre connaissance, il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

Les informations disponibles dans la BPE sont mises à dispositions sur le site www.insee.fr chaque année. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires du champ de la BPE.

2.3 Comptabilité régionale, économie, finances publiques

À NOTER : Le PIB de la France comprend la métropole et les 5 DOM, plus Saint-Martin. Ce choix est fondé sur le fait que Saint-Martin, malgré sa séparation d'avec la Guadeloupe en 2007 et la perte du statut de DOM, a gardé le statut de région ultra-périphérique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

2.3.1 Dans les quatre DOM historiques

Fondamentalement, les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'outre-mer sont traités différemment des comptes des régions métropolitaines :

- le département des comptes nationaux de l'Insee (DCN) élabore des comptes « France entière » en mobilisant les sources les plus détaillées et diverses possibles, couvrant dans la mesure du possible l'ensemble des DOM et Saint Martin outre bien sûr la métropole ;
- la direction inter-régionale Antilles-Guyane (DIRAG), pour les trois départements qu'elle couvre, et la direction régionale de Saint-Denis (pour La Réunion et Mayotte) font au niveau de chaque région un exercice un peu similaire à celui fait par le DCN au niveau national, c'est-à-dire qu'elles mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DOM, afin d'en élaborer le compte. Pour Mayotte, les sources sont encore assez lacunaires, mais pour les quatre DOM historiques, on dispose de sources statistiques assez développées ;
- la direction de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee (DDAR) calcule un compte de la métropole en soustrayant du compte « France entière » les comptes des cinq DOM, puis décompose ce compte de la métropole en 22 comptes régionaux sur la base d'une information beaucoup plus sommaire que ce que font le DCN, la DIRAG et la DR de Saint-Denis.

Il y a donc pour chacun des territoires d'outre-mer des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions métropolitaines. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels ("définitifs"), des quatre DOM historiques s'arrêtent à 2013.

Par ailleurs, un système de comptes économiques rapides existe, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations plus parcellaires. Les comptes définitifs des DOM sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Insee³³ ; les comptes rapides sont une production du projet *Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer* (CEROM³⁴) et sont publiés sur le site du CEROM³⁵, de même que ceux des COM qui font l'exercice.

Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 7 mois après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles-Guyane. Ainsi pour La Réunion, la dernière publication des comptes économiques portant sur l'année 2015 date de juillet 2016, et pour les Antilles-Guyane, d'octobre 2016.

2.3.2 À Mayotte

Pour Mayotte, des estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire (méthode dite « des petites économies insulaires »). La dernière estimation disponible, la note Insee Analyses « PIB Mayotte 2012 »³⁶, porte sur l'année 2012. L'objectif est de mettre à jour ces indicateurs tous les ans.

À l'horizon 2018-2020 des comptes rapides pourront être mis en place, si les données nécessaires à leur production existent, notamment sur les salaires. Ces comptes rapides permettront d'estimer la croissance économique quelques mois après la fin de l'année, comme dans les autres DOM.

2.3.3 Dans les COM

Le projet *Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer* (CEROM), né en 2003 et formalisé par un accord-cadre signé en 2004 sous l'impulsion de sept partenaires institutionnels³⁷, dont l'Insee, consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant

33 Pour La Réunion : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=24&ref_id=1187

34 Cf 2.3.3

35 <http://www.cerom-outremer.fr/cerom/>

36 Insee- Analyses N°7, nov 2015, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/mayotte/themes/insee-analyses/my_ina_07/my_ina_07.pdf

37 l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie française (SPPE), l'Institut de la Statistique et des Etudes Économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE).

selon les territoires³⁸.

Les comptes économiques 2015 de la Polynésie française ont été publiés en août 2016, ceux de 2015 de la Nouvelle-Calédonie en septembre 2016.

Les **tableaux de bord** mis en ligne récemment sur le site concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Depuis la mise en place du projet CEROM, les partenaires ont entrepris l'estimation d'un **Produit intérieur brut (PIB) par habitant** pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français que sont Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte, depuis devenue un département³⁹. Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été faites :

- en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005) ;
- en 2012, pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2008) ;
- en 2014, pour Saint Barthélémy et pour Saint Martin (portant sur l'année 2010).

2.4 Prix et indices de prix

2.4.1 Dans les DOM

2.4.1.1 Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation mensuelle et en glissement annuel. Le champ géographique couvert par l'IPC national est aujourd'hui celui de la métropole et des 4 DOM historiques (hors Mayotte). L'échantillon des prix collectés dans chacun des 4 DOM est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'IPC dans chaque DOM, ce qui n'est pas possible pour les régions métropolitaines.

Par ailleurs, à Mayotte, un dispositif équivalent de mesure de l'inflation (non intégré à la chaîne nationale) permet également une publication mensuelle de l'IPC. Il est prévu une intégration de Mayotte à la chaîne nationale de l'IPC à l'horizon du projet de refonte de la chaîne nationale qui démarre. À cet horizon, l'IPC national intégrera donc la France métropolitaine et les 5 DOM.

2.4.1.2 Comparaison spatiale de prix entre la métropole et les DOM (y compris Mayotte)

Depuis 2010, l'Insee réalise tous les 5 ans une enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français en métropole et dans les DOM. La dernière édition de cette enquête a été réalisée en 2015 et a intégré pour la première fois Mayotte. L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat et de la DGOM. L'objectif de cette enquête est de comparer les prix entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Les résultats ont été publiés⁴⁰ en avril 2016.

2.4.2 Dans les COM

Les instituts statistiques de certains COM produisent des indices des prix à la consommation, selon une méthodologie équivalente à celle mobilisée en France métropolitaine et dans les DOM. Les indices sont publiés mensuellement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et

38 Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses, ...

39 Cf 1.1

40 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1589

trimestriellement à Wallis-et-Futuna et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

2.5 Activité productrice et démographie des entreprises

Les règlements européens ne demandent pas de diffusion de statistiques régionales en matière d'indicateurs d'activités conjoncturelles (production, prix de production, chiffres d'affaires). Les DOM sont représentés dans la grande majorité des sources. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, les indicateurs de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

2.5.1 Dans les quatre DOM historiques

Les sources administratives permettent la mise à jour du *répertoire statistique des entreprises* (SIRUS) qui sert de base de sondage à des enquêtes structurelles. Les statistiques structurelles dans le champ de la production sont diffusées au niveau des DOM hors Mayotte (du fait de l'absence de référentiel à Mayotte _ cf infra). Néanmoins, il faut souligner que leur élaboration est plus lourde et délicate que pour les régions métropolitaines du fait d'un traitement plus complexe des liasses fiscales (couverture partielle des petites entreprises, problème de localisation du siège pour de plus grandes entreprises). Des traitements spécifiques sont donc mis en œuvre, afin de pouvoir diffuser et analyser des données fiables sur la situation économique des entreprises des DOM.

Les enquêtes annuelles « *sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement* » (Antipol) et « *sur les consommations d'énergie dans l'industrie* » (EACEI) ainsi que l'enquête biennale « *communautaire sur l'innovation* » (CIS), donnent lieu à diffusion régionale pour l'Outre-mer, sans le détail pour chacun des DOM, du fait de problème de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée). Il y a néanmoins eu en 2011 des extensions des enquêtes innovation dans chacun des DOM historiques qui ont permis de publier certains résultats⁴¹.

Les enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif SINE) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DOM (hors Mayotte), comme pour les régions de métropole.

2.5.2 À Mayotte

Le répertoire Sirene et les liasses fiscales sont en cours d'amélioration, mais ils restent encore en niveau comme en qualité très insuffisants, notamment en matière d'adressage. Une enquête spéciale sur l'activité économique des entreprises mahoraises a été mise en œuvre, afin de permettre la construction des comptes, de fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée, et de fiabiliser et mettre à jour le répertoire Sirene ainsi que les fichiers fiscaux. La convergence du système statistique de Mayotte vers celui des autres DOM passe par ces améliorations.

En ce qui concerne les enquêtes agricoles, à Mayotte, l'instabilité des exploitations agricoles ne permet pas la constitution d'une base de sondage utilisable comme préalable aux enquêtes, aussi les enquêtes européennes « *sur la structure des exploitations agricoles* » n'intègrent pas Mayotte mais couvrent les autres DOM.

2.5.3 Dans les COM

Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Martin et Saint-Barthélemy sont les seules collectivités d'outre-

41 Réunion : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=19164 ; Antilles : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=19324 ; Guyane : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=21834

mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire Sirène est inscrit dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires.

2.6 Recherche et développement (R&D)

L'enquête R&D, conduite depuis 1963 auprès des entreprises, est menée par le SIES, le SSM du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 11 000 entreprises en France, DOM compris. Les résultats de l'enquête sont publiés au niveau régional et ceux concernant les régions d'Outre-mer le sont depuis 1984. Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données de ces régions sont mises à disposition de manière regroupée : jusqu'en 2003, les données des DOM sont rassemblées avec celles de la Corse et depuis, un regroupement à part entière « Régions d'outre-mer » est publié.

Les données régionales pour l'Outre-mer en ce qui concerne les administrations relèvent des organismes de recherche, des universités, des ISBL et des centres hospitaliers. Il n'y a pas d'organisme de recherche dont le siège soit implanté dans une région d'outre-mer, mais les organismes déclarent des effectifs affectés outre-mer et les dépenses de R&D qu'ils effectuent dans ces territoires. Les universités ultra marines (La Réunion et Antilles-Guyane), les CHRU et quelques ISBL, dont Pasteur Outre-mer, sont les seuls établissements effectivement localisés hors métropole. Jusqu'ici, les données récoltées sont regroupées sous une unique rubrique DOM-TOM dans les tableaux de diffusion, comme dans les tableaux pour Eurostat. Pour les organismes publics de recherche, la question du secret ne se pose pas. Il en va autrement pour le secteur des associations. La non diffusion par territoire a jusqu'ici reposé sur l'éventualité d'une qualité incertaine de la réponse de certains établissements, mais aussi sur la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

2.7 Tourisme

2.7.1 Dans les quatre DOM historiques

L'Insee réalise dans les DOM des enquêtes mensuelles de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels et résidences de tourisme), comme en métropole, et diffuse des résultats locaux.

Selon les DOM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales.

2.7.2 À Mayotte

L'enquête sur les flux touristiques à Mayotte est réalisée par l'Insee depuis 1999, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle est réalisée à l'aéroport de Dzaoudzi, seule entrée officielle de l'île. L'enquête répond à une demande précise du CDTM et s'insère dans le plan gouvernemental en faveur des destinations des Outre-mer, dont la première mesure est "*Engager les destinations d'outre-mer à produire des données statistiques sur leur développement touristique*". Elle vise à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour. Le volet « quantification des dépenses » est aussi utilisé pour élaborer les comptes économiques de Mayotte, notamment le calcul du PIB.

2.7.3 Dans les COM

L'I.S.P.F. en Polynésie française et l'I.S.E.E. en Nouvelle-Calédonie réalisent chaque année une enquête sur les flux touristiques (et dépenses associées), ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale).

À Saint-Barthélemy, Saint Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme

n'est réalisée par le SSP. Toutefois, quelques chiffres récupérés auprès d'administration hors SSP sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM.⁴²

2.8 Transports, énergie, environnement

2.8.1 Dans les DOM

Le principal produit de diffusion du SOeS en matière de **statistiques énergétiques** est le *bilan énergétique annuel*, portant initialement sur la France métropolitaine.

Des efforts pour améliorer la couverture des DOM ont été faits ces dernières années, avec la publication au niveau de chacun des DOM des *bilans électriques* (depuis 2012) et du *bilan charbonnier* (Guadeloupe et La Réunion⁴³, à partir de 2016), ou d'un bilan pétrolier isolant la zone Antilles-Guyane d'un côté, la zone La Réunion-Mayotte de l'autre (en 2016). Les données décrivant le *parc des installations permettant de produire de l'énergie* (nombre et capacité de production des installations) sont, elles aussi, déclinées localement.

Un certain nombre de statistiques sont non publiables localement, bien que les collectes incluent ces territoires. C'est le cas du bilan sur les énergies renouvelables thermiques (2015) de l'*enquête sur la consommation d'énergie dans la construction* (ECEC), lancée en septembre 2016, dont la taille de l'échantillon permettra, au mieux, des résultats sur l'ensemble des DOM.

Ces productions sont complétées par les bilans bien plus détaillés publiés sur leurs départements respectifs par les observatoires régionaux⁴⁴ de chaque DOM.

En matière de **statistiques environnementales**, certaines productions statistiques, bien que leur périmètre englobe les DOM et certains COM, ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des *statistiques sur les éco-activités* ou de la *dépense de protection de l'environnement*, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, ESANE, rapport d'activités, comptes de dépenses...), ou de l'*enquête annuelle sur les minéraux et matériaux de carrières*, pour laquelle l'extension récente aux DOM ne permet pas encore de diffusion locale.

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DOM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les *formations initiales en environnement* (nombre de formation, d'élèves et insertion) ainsi que sur le *marché du travail des métiers de l'économie verte* (données issues de Pôle Emploi hors Mayotte⁴⁵).

Le domaine des **statistiques du transport** se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, élaborées et diffusées DOM par DOM : les statistiques des *transports de marchandises et passagers par mer* élaborées à partir de données par port (hors Mayotte⁴⁶), les *statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne*, collectées par aéroport et le *suivi statistique des véhicules routiers* (immatriculations et les parcs de véhicules).

2.8.2 Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SOeS portent sur un périmètre incluant des collectivités d'Outre-

42 <http://www.iedom.fr/iedom/publications/>

43 Le charbon est absent du bouquet énergétique des autres départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Mayotte)

44 Pour La Réunion et Mayotte, <http://energies-reunion.com/publications/bilan-energetique-de-la-reunion-2/>, pour la Guadeloupe, <http://www.guadeloupe-energie.gp/observatoire/4375-2>; pour la Martinique, <http://energie.mq/>; pour la Guyane, <http://www.gec-guyane.fr/>;

45 Publication : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/essentiel/ar/396/0/marche-travail-metiers-verts-entre-2010-2011.html>

46 Les données concernant le Grand Port Maritime de Martinique posant des problèmes de complétude et de qualité ne permettent pas d'être en totale conformité.

mer. On peut citer :

- *l'enquête annuelle sur les minéraux et matériaux de carrières*, comprenant Saint-Martin (pour autant les résultats sur les Outre-mer ne sont pas encore exploitables) ;
- les statistiques sur les *formations initiales en environnement* comprenant la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Wallis-et-Futuna ;
- le *compte d'émissions dans l'air (Namea-Air)*, comprenant dès cette année DOM et Saint-Martin ;
- une enquête à dire d'expert sur *l'état et l'évolution des zones humides* entre 2000 et 2010. Plusieurs sites présents dans des DOM et des COM ont été évalués. Toutefois, les résultats ont avant tout une valeur statistique et ne peuvent être restitués au territoire.

2.9 Agriculture

2.9.1 Les enquêtes statistiques

En ce qui concerne les enquêtes agricoles, la situation est variée.

L'enquête annuelle Teruti sur l'occupation et l'utilisation des sols couvre les DOM des Antilles et La Réunion mais ne couvre pas la Guyane et Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DOM.

Les enquêtes européennes sur la structure des exploitations agricoles, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvrent les quatre DOM historiques. Des travaux sont en cours pour intégrer Mayotte dans le recensement agricole de 2020, comme cela avait été fait en 2010 dans le cadre d'une opération spécifique.

Les enquêtes cheptels couvrent les 4 DOM historiques s'agissant des caprins.

Les enquêtes sur les pratiques culturales couvrent les DOM quand les productions sont suffisamment significatives (canne à sucre en Guadeloupe et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ; banane en Guadeloupe et Martinique pour les enquêtes sur l'arboriculture ; 4 DOM historiques pour les enquêtes sur les légumes). De même, le recensement sur les cultures permanentes mené en 2012-2013 n'a conduit à des données exploitables sur les DOM que pour un sous-ensemble du champ des arbres fruitiers.

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DOM autant qu'il est possible. Ainsi, l'enquête sur la forêt privée de 2012 avait couvert les DOM des Antilles et La Réunion.

2.9.2 Les opérations de synthèse

La statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné : elle fournit annuellement des données de surfaces, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur les quatre DOM historiques et depuis 2015 sur Mayotte.

Les comptes régionaux de l'agriculture, établis par le SSP, couvrent les 4 DOM historiques (mais pas Mayotte). Les données sont transmises à Eurostat dans le cadre d'un Gentlemen agreement.

2.9.3 Le suivi des comptabilités agricoles dans les DOM (Rica)

Depuis 2013, les statistiques sur les comptabilités des exploitations, produites par le SSP partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent 3 DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait.

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane	Mayotte
Date de début de mise en œuvre du RICA	2011	2011	2011	pas de RICA	
Nb d'exploitations prévues dans l'échantillon en 2013	80	80	160		
Nb d'exploitations effectivement enquêtées en 2013	80	78	114		
Principales OTEX couvertes par le RICA	Canne à sucre	Canne à sucre	Canne à sucre		
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)		
	Horticulture	Horticulture	Horticulture		
	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage	Polyculture-Polyélevage		
OTEX sur lesquelles les résultats peuvent être diffusés en 2013	Canne à sucre		Canne à sucre		
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Horticulture		
			Polyculture-Polyélevage		
Principaux problèmes rencontrés	Difficultés pour les offices à réunir tous les éléments comptables dans les délais impartis et à respecter le plan de sélection	L'échantillon dépend d'1 seule AGC : Comptes non fiables + délais non respectés	Financement complémentaire nécessaire pour accompagner le travail des CER dans la tenue de comptabilités pour des exploitations au forfait.		

2.10 Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées alternativement selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, la source de référence est l'**enquête emploi**. Régie par un règlement européen, elle est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en ménages ordinaires, interrogés chacun relativement à une semaine de référence précise. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue ...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois. Un même logement est interrogé 6 fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

L'emploi et le chômage sont aussi mesurés « au sens du recensement », avec des critères proches, mais moins factuels et sur une période moins précise que dans l'enquête Emploi qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de Pôle emploi exploitées avec la Dares qui permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Pour les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité**, la source de référence repose sur un système d'information construit à partir de sources administratives. Le *système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité* (Siera) est construit à partir de sources administratives annuelles (déclarations sociales ou fichiers de paie) ou trimestrielles (notamment bordereaux récapitulatifs de cotisation). Ce système est complété d'enquêtes⁴⁷ (ECMOSS, enquête sur le coût de la main d'œuvre et sur la structure des salaires) menées auprès des établissements et de leurs salariés situés en France métropolitaine et dans les 4 DOM historiques.

2.10.1 Dans les quatre DOM historiques

2.10.1.1 L'enquête Emploi

Sur l'**enquête Emploi**, les 4 DOM historiques ont intégré le dispositif national (Enquête Emploi en continu) en 2014. Les résultats de l'enquête emploi font l'objet de publications trimestrielles et annuelles.

- Le taux de chômage au sens du BIT publié chaque trimestre dans un Informations-Rapides inclut les résultats des 4 DOM historiques. Pour l'instant seul l'indicateur de taux de chômage est publié en données trimestrielles sur le champ France (hors Mayotte). Pour les autres indicateurs la longueur des séries DOM par DOM est encore trop réduite pour produire des résultats corrigés des variations saisonnières sur l'ensemble des variables observées trimestriellement (halo, sous-emploi, taux d'emploi et taux d'activité). Il n'est pas prévu de publier d'indicateur de taux de chômage trimestriel DOM par DOM à partir de l'enquête.

- Par contre, les résultats en moyenne annuelle sont produits DOM par DOM depuis le démarrage de l'enquête Emploi en continu en 2014. Jusqu'en 2013, les résultats de chacun des DOM portaient sur la situation au deuxième trimestre de l'année. L'échantillon annuel de chaque DOM a été augmenté (comparativement à un sondage proportionnel) pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle DOM par DOM

2.10.1.2 Demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi

Les statistiques de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi, ainsi que les statistiques trimestrielles d'activité partielle (ex : chômage partiel) incluent l'ensemble des DOM. Les séries des DEFM de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 au niveau du CEROM⁴⁸ dans les tableaux de bord introduits par un avertissement

2.10.1.3 Statistiques sur l'emploi et les revenus d'activités

Le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, trimestrielle sur l'emploi salarié (flash et 70 jours). Le coût du travail est mesuré par une enquête quadriennale régie par un règlement européen, mais son suivi conjoncturel est assuré par l'indice du coût du travail (ICT). Un panel est construit pour assurer le suivi des carrières

⁴⁷ Cette enquête permet de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n°530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...). Le champ de l'enquête (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux 4 DOM historiques avec le cycle quadriennal 2014-2017.

⁴⁸ <http://www.cerom-outremer.fr/mayotte/publications/tableaux-de-bord-cerom/decembre-2016.html>

professionnelles salariées (sur un échantillon). Le Siera couvre les 4 DOM historiques.

Il est alimenté avec les déclarations sociales suivantes :

- Bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC) : AcoSS, MSA
- Déclarations annuelles de données sociales (DADS) : Cnav et DGFIP
- Particuliers employeurs : déclarations nominatives simplifiées (DNS), chèque emploi service universel (Cesu), prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : Cnav
- Déclarations des cotisants Employeurs et travailleurs indépendants : AcoSS et MSA

complétées par les fichiers de paye :

- Fichiers de paye pour la fonction publique d'État : DGFIP
- Fichiers du ministère de la défense

Les données conjoncturelles sur l'intérim sont fournies par Pôle emploi et la Dares (à partir des relevés mensuels de missions).

Le remplacement des différentes déclarations sociales par la déclaration sociale nominative (DSN) a conduit l'Insee à lancer un chantier de refonte de son système d'information. Le déploiement de la DSN, dont le champ couvre la France métropolitaine et les 4 DOM historiques, concerne en premier le secteur privé (montée en charge à partir de 2016) et devrait être progressif jusqu'en 2020 (Fonction publique d'État).

2.10.1.4 L'emploi public

La mesure de l'emploi public est assurée par le Siera : elle repose sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la Fonction publique d'État et des DADS pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale. Les quatre DOM historiques sont couverts.

2.10.1.5 L'emploi au sens du recensement

Thèmes	Bases chiffres clés	Bases de tableaux détaillés	Bases sur les flux de mobilité	Bases de données infracommunales
/// : pas de produit pour ce type de base et ce thème				
Caractéristiques de l'emploi	Caractéristiques de l'emploi	Activité des résidents et déplacement domicile/travail	Mobilités professionnelles (déplacements domicile - lieu de travail)	Activité des résidents
Emploi - Population active	Emploi - population active	Emploi au lieu de travail	///	///

2.10.2 À Mayotte

A Mayotte, depuis 2013 l'**enquête emploi** est réalisée au printemps, et non pas en continu, sur l'ensemble de l'année. La publication de ses résultats en fin d'année porte sur la situation au printemps et non pas en moyenne sur l'année comme dans le reste de la France. Une refonte de l'enquête Emploi à Mayotte sera engagée à l'occasion de la révision du règlement européen. À l'horizon de cette refonte (horizon 2021-2023), il est en effet prévu d'intégrer Mayotte au dispositif en continu, conformément au futur règlement européen.

L'extension du champ du Siera à Mayotte fait partie des projets (une fois le passage à la DSN réalisé) mais nécessite au préalable de qualifier les données administratives sur ce champ.

Cette expertise de la qualité (taux de couverture, décalage temporel des déclarations, non-réponse partielle, etc.) pourra être menée notamment en mobilisant les résultats de l'Enquête auprès des Entreprises à Mayotte (connaissance des entreprises et de leurs pratiques en matière de paie, de déclarations sociales ou de comptabilité).

L'objectif de l'Insee est de réaliser les expertises et d'intégrer Mayotte dans le nouveau dispositif issu de la DSN. Il faut toutefois noter que concernant Mayotte, le calendrier de mise en place de la

DSN⁴⁹ n'est pas encore fixé.

Enfin, à partir du recensement des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans), des résultats détaillés ont été publiés en 2015⁵⁰.

2.10.3 Dans les COM

A partir du recensement des informations sur l'emploi sont disponibles et publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin⁵¹.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans) à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

2.11 Revenus, niveau de vie

La source de référence en métropole pour la mesure du taux de pauvreté et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête **ERFS** (enquête revenus fiscaux et sociaux). Elle consiste en un appariement entre l'enquête emploi et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF, CNAV, MSA). Cette enquête a pu être étendue à La Réunion en 2007 et 2010. Par contre, du fait d'une relative faiblesse de la qualité des données fiscales et sociales dans les autres DOM, l'enquête ERFS n'est pas étendue aux autres DOM.

Pour les résultats locaux (régionaux, départementaux, communaux voire infra communaux), un nouveau dispositif annuel exhaustif, baptisé **Filosofi**, a été mis en place en 2015 en France métropolitaine. Il est constitué à partir d'un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales. Une expertise est en cours sur le périmètre de La Réunion et de la Martinique, qui pourrait aboutir à la publication, d'ici le premier semestre 2017, de données correspondantes sur ces deux DOM. En Guadeloupe et *a fortiori* en Guyane ou encore à Mayotte, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisageable à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité du cadastre dans ces territoires.

Pour pallier la faible qualité des sources fiscales, un dispositif régulier de mesure des revenus et de la pauvreté⁵² par voie d'enquête est mis en place dans les DOM. L'enquête budget des familles (**BDF**) en fait partie. Elle est réalisée tous les 5 ans environ. Elle a été menée dans les cinq DOM en 2011, comme en métropole. Elle le sera également en 2016/2017 en métropole comme dans les 4 DOM historiques. L'enquête BDF Mayotte est programmée en 2017/2018.

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête **SRCV** (sur les ressources et conditions de vie), actuellement menée en métropole sera étendue aux 4 DOM historiques pour la première fois en 2018. Cela permettra de produire des résultats⁵³ sur chacun de ces DOM sur la pauvreté en conditions de vie.

49 Informations complémentaires (source www.DSN-infos.fr) :

Quelques cas d'exclusions de la DSN à date sont par ailleurs à noter :

- Des exclusions structurelles du dispositif : les particuliers employeurs, les indépendants, les auto-entrepreneurs.
- Des exclusions géographiques, qui pourront être revues à l'avenir : les entreprises monégasques, des collectivités d'outre-mer, de Mayotte et de la Polynésie française. Aujourd'hui, seule la métropole et les DOM sont concernés par la DSN.

50 [Tableaux détaillés Mayotte : emplois au lieu de travail en 2012](#)

51 Résultats statistiques 2013 du recensement de la population : [Caractéristiques de l'emploi](#), [Emploi - Population active](#)

52 Dans les 4 DOM historiques, le seuil de pauvreté est défini au niveau local : 60 % du niveau de vie médian du territoire et non 60 % du niveau de vie national. A la Réunion, où le dispositif ERFS est disponible, le seuil de pauvreté national peut également être utilisé.

53 Les résultats de l'enquête SILC-SRCV sont actuellement diffusés au niveau des zones d'études et d'aménagement du territoire - ZEAT - (8 grandes régions de métropole : 1 Île-de-France 2 Bassin parisien 3 Nord 4 Est 5 Ouest 7 Sud-Ouest 8 Centre-Est 9 Méditerranée) et, de manière non systématique, au niveau des 13 nouvelles régions métropolitaines.

2.12 Santé

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur des sources émanant de différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la FNORS ou STATistiques et Indicateurs de la Santé et du Social (STATISS) de la Dress. De nombreuses sources couvrent les cinq départements d'outre-mer, voire certaines collectivités.

2.12.1 Dans les DOM

2.12.1.1 Les sources administratives

La France dispose de bases de données médico-administratives nationales centralisées, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situation professionnelle, sociale et économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, et notamment dans les DOM.

Les principales sont :

- les **données d'état civil** (naissances, décès, structure de la population, enregistrés par l'Insee).
- le **système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM)** regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral.
- le **programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers (PMSI)** recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés⁵⁴ des 5 DOM.
- la statistique nationale des **causes médicales de décès** est élaborée par le CépiDc (Inserm), à partir des certificats de décès.
- la **statistique Annuelle des Établissements (SAE)** fournit des données sur l'équipement et l'activité des établissements de santé (nombre de lits et de journées, personnels médicaux et non médicaux qui y travaillent...) sur les 5 DOM.
- les données des **certificats de Santé (CS)** sont recueillies lors des examens préventifs obligatoires effectués après la naissance dans les 4 DOM historiques depuis 2011.
- les répertoires des **professionnels de santé libéraux** de ces professions (**ADELI** jusqu'en 2011, et progressivement **RPPS** depuis) couvrent l'ensemble des 5 DOM. L'appariement triennal CNAMTS-DGFiP permet d'obtenir des informations sur leurs revenus (DOM, hors Mayotte).
- les données d'**effectifs et de rémunérations professionnels de santé salariés** sont construites sur un champ qui inclut les DOM, hors Mayotte pour l'instant, à partir des fichiers Siasp et DADS- Grand Format de l'Insee.
- des données relatives à l'**accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital** sont couvrent les DOM. Les dernières données (2013) incluent les 4 DOM historiques et, quand les données le permettent, Mayotte.
- les données relatives à la **formation** (issues de l'« Enquête École ») (5 DOM).
- depuis 2012, des **états financiers** récapitulent pour les quatre régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, l'ensemble de la dépense de santé par

⁵⁴ En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

destination et par financeur.

- le **fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess)** répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs (5 DOM).

2.12.1.2 Les enquêtes de la statistique publique ou épidémiologiques

La plupart des enquêtes statistiques incluent tout ou partie des DOM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DOM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Les enquêtes épidémiologiques peuvent être nationales, et dans ce cas posent les mêmes problèmes de représentativité que les enquêtes de la statistique publique, ou limitées et adaptées à un ou des DOM pour répondre à un besoin spécifique.

Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale :

- l'enquête sur les **interruptions volontaires de grossesse (IVG)**, réalisée en 2007, représentative pour la Guadeloupe et pour La Réunion.
- l'enquête nationale sur les **structures des urgences hospitalières**, réalisée en 2013 (5 DOM).
- l'enquête Permanente sur les **Accidents de vie Courante (EPAC)**, réalisé à La Réunion.
- l'enquête sur la **Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense (ESCAPAD)**, annuellement lors de la journée Défense et citoyenneté a été menée dans les DFA et à La Réunion en 2005, 2008 et 2011. En 2014, seul l'ensemble Antilles-La Réunion a été publié.
- l'**European School Project on Alcohol and other Drugs (ESPAD)**, en 2015, DOM hors Mayotte.
- l'enquête auprès des **établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)**, quadriennale (5 DOM).
- l'enquête **ES-handicap** (5 DOM), réalisée tous les quatre ans depuis 2001.
- les **rapports d'activité de psychiatrie (RAPSYP)**, (en 2009) en Guyane, Guadeloupe et La Réunion.
- **la surveillance des infections nosocomiales**, sur la base du volontariat des établissements de santé (dont certains des DOM).
- l'enquête auprès des **services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** dans 4 DOM historiques (2008).
- les enquêtes **Handicap-Santé** (2008) : extensions régionales pour la Martinique et la Guadeloupe, et publication de résultats pour l'agrégat constitué par les 4 DOM historiques.
- l'enquête **Vie quotidienne et santé** 2014 (4 DOM historiques).
- le **baromètre santé** DOM 2014, pour la première fois dans les 4 DOM historiques en 2014.
- l'enquête **Knowledge, attitudes, beliefs and practices (KABP)** 2011 aux Antilles et en Guyane (à La Réunion en 2012) porte sur les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements de la population générale adulte face au VIH/Sida et à d'autres risques sexuels.
- l'enquête **Migrations-Famille-Vieillesse**, en 2009 dans les 4 DOM historiques et en 2015/16 à Mayotte.

Des enquêtes sur des sous-populations sont aussi menées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (ex : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les 4 DOM, cohorte de femmes enceintes sur les conséquences des pesticides organochlorés en Guadeloupe ou étude de la prévalence et des caractéristiques du diabète en population générale à Mayotte, etc.).

2.12.1.3 Les registres et autres dispositifs de surveillance

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les 4 DOM historiques, ou le registre national des tentatives de Fécondation In Vitro (en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion).

D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DOM.

2.12.2 Dans les COM

Les naissances, décès, structure de la population, enregistrés par l'Insee lors des recensements, ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Ils peuvent aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs par la structure (âge-sexe) de la population, ainsi qu'à élaborer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortinatalité et mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- En **Polynésie française**, une enquête sur les conduites addictives des adolescents polynésiens (ECAAP 2009) a été réalisée par la direction de la Santé de la Polynésie française et Santé publique France (comparable sur certains aspects à l'enquête précédente faite environ dix ans plus tôt), ainsi qu'une enquête santé transversale (en 2010) selon le modèle STEPwise proposé par l'Organisation mondiale de la santé. On peut aussi noter l'intégration de la Polynésie française au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ».
- En **Nouvelle-Calédonie**, un Baromètre Santé a été réalisé en 2010. On peut aussi noter l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie », et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité.
- Les collectivités de **Saint-Martin** et **Saint-Barthélemy** sont incluses dans la Statistique Annuelle des Établissements (SAE) en lien avec l'ARS Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le CHU de Guadeloupe.
 - **Saint-Pierre-et-Miquelon** est la seule collectivité d'outre-mer intégrée dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess).
- Pour **Wallis-et-Futuna** on peut citer l'enquête santé en 2009 et l'intégration au registre du réseau « épidémiologie et information en néphrologie ».

2.13 Logement, conditions de vie, société

2.13.1 Dans les quatre DOM historiques

Une grande partie des **statistiques du logement et de la construction** ne porte que sur la France métropolitaine. Certaines productions statistiques, bien que leur périmètre englobe les DOM, ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des *comptes du logement* constitués à partir de diverses sources (dépenses courantes du logement, investissement, montant des aides au logement, etc), de l'*enquête sur le prix des terrains et du bâti* (EPTB) pour laquelle seul un agrégat DOM est diffusé, ou du *fichier des logements par communes* (Filocom) résultant de l'appariement

de quatre fichiers fiscaux⁵⁵ dont la mauvaise qualité dans les DOM a conduit à les exclure de la diffusion standard.

Des diffusions au niveau de chacun des DOM existent, concernant les statistiques sur *les permis de construire* (base Sit@del2), sur la *conjoncture de la construction neuve de logements* (4 DOM, hors Mayotte), et sur *le parc locatif social* (4 DOM, hors Mayotte).

Des enquêtes logement ont eu lieu en 2013 dans les quatre DOM historiques et fournissent des résultats détaillés sur les conditions de logement, les taux d'effort et la suroccupation.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés, dans les 4 DOM historiques de la même façon qu'en métropole :

Thèmes	Bases chiffres clés	Bases de tableaux détaillés	Bases sur les flux de mobilité	Bases de données infracommunales
/// : pas de produit pour ce type de base et ce thème				
Logement	Logement	Logements et résidences principales	Migrations résidentielles (lieu de résidence actuelle - lieu de résidence antérieure)	Logement

2.13.2 À Mayotte

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) ; des résultats détaillés ont été publiés en 2015⁵⁶.

2.13.3 Dans les COM

À partir du recensement des informations sur le logement sont disponibles et sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin⁵⁷.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

2.14 Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français propose un large éventail thématique. Elle contient des données statistiques de référence, enrichies année après année, depuis plus de quinze ans. Les sources proviennent du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que d'autres ministères ayant la tutelle d'établissements de formation, comme le ministère de l'agriculture ou le ministère de la santé. Les thématiques sont classées en 6 grands domaines. La couverture géographique est large : métropole mais aussi chacun des 5 DOM avec des résultats par académie.

L'apprentissage

Evolution des effectifs d'apprentis dans les CFA, Les apprentis par région et académie, Poids des formations par apprentissage dans le 2nd cycle professionnel, Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire, Origines scolaires des apprentis du 2nd degré, Les apprentis par spécialité de formation et par sexe, Les établissements certificateurs

L'enseignement secondaire

Effectifs et caractéristiques socio-démographiques des élèves, taille des collèges et des lycées, séries, options et spécialités...

L'enseignement supérieur

Effectifs et caractéristiques sociodémographiques des étudiants, répartition selon les filières

⁵⁵ Le fichier de la taxe d'habitation, le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'impôt sur les revenus

⁵⁶ [Tableaux détaillés Mayotte : logements en 2012](#)

⁵⁷ Résultats statistiques 2013 du recensement de la population : [Logement](#)

de formation, poids des cycles universitaires, nouveaux bacheliers étudiants étrangers.

Les examens et les diplômes

Résultats aux examens de l'enseignement secondaire et post-bac : baccalauréat général, technologique et professionnel, diplômes professionnels, brevet de technicien supérieur

Les personnels

Les personnels du secteur public rémunérés par l'État, Répartition des enseignants du 2nd degré par âge, grade et discipline.

La formation continue dans l'enseignement supérieur

Données globales sur l'activité de formation continue dans l'enseignement supérieur

Sur la question de l'**illettrisme** deux sources peuvent être mobilisées en outre-mer :

- Les enquêtes menées lors des Journées Défense et Citoyenneté : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numératie). Ces outils permettent une analyse fine des compétences de lecture et la précision des temps de réponse. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté. Les résultats sont publiés chaque année par la Depp, au niveau départemental ; l'ensemble des départements de métropole et les 5 DOM sont couverts. C'est d'autant plus important que la fréquence des difficultés de lecture est nettement plus prononcée dans les DOM, et encore plus en Guyane et à Mayotte.
- L'enquête IVQ (Information et Vie quotidienne) : menée par l'Insee en partenariat avec de nombreux acteurs dont notamment l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, cette enquête permet d'appréhender la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) à travers l'évaluation des compétences des adultes. L'objectif de cette enquête est donc de mieux connaître la répartition de la population adulte par niveaux de compétences en lecture dans la vie quotidienne (personnelle et professionnelle). Trois domaines fondamentaux de l'écrit sont testés : la lecture de mots, l'écriture de mots et la compréhension d'un texte simple, en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses...). L'enquête vise également à mieux évaluer la maîtrise des adultes en matière de calcul. Elle permet d'établir le taux d'illettrisme chez les personnes âgées de 18 à 65 ans. Elle a été menée une première fois en 2004 et reconduite en 2011/2012. Elle couvre la métropole mais ne permet pas de produire des résultats régionaux sauf si une extension régionale financée par des partenaires extérieurs est réalisée. Les DOM, du fait de l'importance du phénomène d'illettrisme, ont fait systématiquement l'objet d'enquêtes IVQ, sur un modèle voisin de l'enquête métropolitaine avec quelques aménagements : Martinique en 2007, Guadeloupe en 2009, Réunion et Guyane en 2011 et Mayotte en 2012. La Nouvelle-Calédonie a également réalisé une enquête IVQ en 2013, avec le soutien de l'ANLCI.

2.14.1 Dans les quatre DOM historiques

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques sur les diplômes et la formation peuvent être élaborés, dans les 4 DOM historiques de la même façon qu'en métropole :

Thèmes	Bases chiffres clés	Bases de tableaux détaillés	Bases sur les flux de mobilité	Bases de données infra-communales
/// : pas de produit pour ce type de base et ce thème				
Diplômes - Formation	Diplômes - Formation	Formation	Mobilités scolaires (déplacements domicile - lieu d'études)	Diplômes - formation

2.14.2 À Mayotte

À partir du recensement, des informations sur les diplômés et la formation sont disponibles (tous les 5 ans) ; des résultats détaillés ont été publiés en 2015⁵⁸.

2.14.3 Dans les COM

À partir du recensement, des informations sur les diplômés et la formation sont disponibles et sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin⁵⁹.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur les diplômés et la formation sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

2.15 La mise à disposition de résultats infra-communaux

2.15.1 Données à l'Iris⁶⁰

L'Insee produit chaque année des données à l'Iris dans le cadre des résultats statistiques du recensement de la population. Les thématiques couvertes sont variées : logements, population (sexe, âge, catégorie sociale...), diplômés, caractéristiques des ménages (taille, structure...), activité des résidents. La métropole et les DOM sont couverts. À Mayotte, des Iris viennent d'être définis pour la première fois à partir du recensement de 2012.

2.15.2 Quartiers de la politique de la ville

Les populations légales 2013 des personnes vivant en quartiers politique de la ville (par commune) ont été publiées en juin 2016. Elles sont disponibles sur le site insee.fr pour tous les quartiers prioritaires (QPV) et la couverture géographique est complète (métropole, DOM y compris Mayotte, Saint-Martin, Polynésie française), du fait de la responsabilité complète de l'Insee en matière de population légale sur les DOM comme sur les COM.

Par ailleurs, l'Insee produit d'autres résultats statistiques sur les quartiers « Politique de la ville » : nombre de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de la couverture maladie universelle, bénéficiaires de prestations sociales. Pour ces résultats, seule la France métropolitaine et La Réunion sont actuellement disponibles, du fait de la couverture actuelle du référentiel d'adresses servant de base à la géolocalisation. Pour les données relatives aux revenus et à la pauvreté, seule la France métropolitaine est couverte à ce stade. En effet, le dispositif Filosofi mobilisé en métropole pour produire les données associées à cette échelle n'était pas jugé de qualité suffisante (notamment en termes d'adresses voire de complétude) sur les DOM.

2.15.3 Données carroyées

Une première diffusion de données carroyées à partir de la source « revenus fiscaux localisés » 2010 a été réalisée en 2013. Les revenus fiscaux localisés (RFL) sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Finances publiques. L'Insee procède au rapprochement de ces deux fichiers afin d'estimer le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés, tout en préservant la confidentialité des données. Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Deux découpages sont disponibles : carreaux de 200 mètres de côté et carreaux de 1 km de côté. Les données fiscales contiennent des identifiants cadastraux, ce qui permet de géoréférencer directement l'information. Les données RFL disponibles

58 [Tableaux détaillés Mayotte : formation en 2012](#)





59 Résultats statistiques 2013 du recensement de la population : [Diplômes - Formation](#)






60 L'IRIS constitue la brique de base en matière de diffusion de données infracommunales. Il respecte des critères géographiques et démographiques et possède des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.


ont ainsi été diffusées au carreau pour La Réunion et la Martinique, en plus de la métropole. Pour les autres DOM, l'information n'est pas toujours disponible et la qualité des données encore insuffisantes pour envisager une diffusion à court terme.

2.16 Focus sur les indicateurs de richesse de la loi sur la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition et l'évaluation des politiques publiques (loi Eva SAS)

Le deuxième rapport sur les « nouveaux indicateurs de richesse » a été publié en octobre 2016. Les données figurant dans ce rapport sont essentiellement celles du millésime 2015. Toutefois, 2014 est la dernière année disponible pour une partie de celles relatives à l'endettement, plus précisément l'endettement consolidé des sociétés non financières françaises et pour les inégalités de revenus. Nouveauté cette année, le SOeS a mené un travail méthodologique pour estimer annuellement les chiffres de l'empreinte carbone. Il a réussi à publier pour la sortie du rapport 2016, une évaluation N-1 de l'empreinte Carbone. Les résultats concernent donc désormais la période 2010/2015. Cependant, la dernière année disponible pour les données de l'artificialisation des sols est encore celle de 2012, du fait de la périodicité de sa source, la base géographique CLC (Corine Land Cover) produite tous les 6 ans.

Indicateur national	Source	Décomposition régionale en Métropole	Couverture Outre-mer (DOM par DOM + COM)
 Taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans, au sens du BIT	Insee, enquête « Emploi »	Pas de décomposition régionale publiée par le SSP de l'indicateur au sens du BIT <i>Proxy : taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans disponible pour chaque région (Insee, Recensement de la population).</i>	5 DOM <i>Extension possible à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin en utilisant le volet Emploi du recensement (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-Futuna tous les 5 ans).</i>
 Effort de recherche (DIRD / PIB)	SIES, enquête « R&D » et Insee, comptabilité nationale	Régions	<i>Pas de publication DOM par DOM, seul un agrégat « région d'outre-mer » est publié du fait du secret statistique. Le champ de l'enquête « R&D » couvre les COM.</i>
 Dette publique brute au sens de Maastrich / Dette brute consolidée des sociétés non financières / Endettement des ménages rapportés au PIB	Insee, comptabilité nationale et Banque de France.	Sans objet <i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i>	Sans objet <i>Les 5 DOM et Saint-Martin sont intégrés, mais il n'existe pas de déclinaison régionale de ces résultats nationaux.</i>
 Espérance de vie en bonne santé	Insee, État civil et enquête européenne SILC-SRCV	Pas de décomposition régionale publiée par le SSP <i>Extension possible : nou-</i>	Néant <i>Extension possible à partir de l'extension aux 4 DOM historiques de l'enquête</i>

		<p>velles régions.</p> <p><i>Proxy : espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes, disponible pour chaque région (Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil).</i></p>	<p>SRCV en 2018.</p> <p><i>Proxy : espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes, disponible pour chacun des 5 DOM.</i></p>
 <p>Satisfaction dans la vie</p>	<p>Insee, enquête européenne SILC-SRCV</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le SSP</p> <p>Le CGET a utilisé une méthode d'estimation sur petits domaines pour produire des indicateurs sur les anciennes régions. <i>Extension possible : nouvelles régions.</i></p>	<p>Néant</p> <p><i>Extension possible à partir de l'extension aux 4 DOM historiques de l'enquête SRCV en 2018.</i></p>
 <p>Écart de revenus (rapport entre la rémunération totale des 20 % des ménages les plus aisés, et celle des 20 % des ménages les plus modestes)</p>	<p>Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux</p>	<p>Régions, dispositif Filosofi</p>	<p>La Réunion</p> <p><i>Extension possible ponctuellement aux 5 DOM à partir de l'enquête Budget des familles (2016/17 DOM historiques, 2017/18 Mayotte) + résultats 2015 en Polynésie française.</i></p>
 <p>Pauvreté en conditions de vie, ou privation matérielle</p>	<p>Insee, enquête européenne SILC-SRCV</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le SSP</p> <p><i>Extension possible : nouvelles régions.</i></p>	<p>Néant</p> <p><i>Extension possible à partir de l'extension aux 4 DOM historiques de l'enquête SRCV en 2018.</i></p>
 <p>Sorties précoces du système scolaire</p>	<p>Insee, enquête « Emploi »</p>	<p>Pas de décomposition régionale publiée par le SSP</p> <p><i>Proxy : part des jeunes de 15-24 ans non insérés (ni en emploi ni en études) et part des jeunes de 20-24 ans sans diplôme disponibles pour chaque région (Insee, Recensement de la population)</i></p>	<p>5 DOM</p> <p><i>Extension possible à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon en utilisant le volet Formation du recensement (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-Futuna tous les 5 ans).</i></p>
 <p>Empreinte carbone (émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de la population)</p>	<p>SOes et Citepa (comptes d'émissions dans l'air), Insee (tableaux entrées-sorties de la comptabilité</p>	<p>Sans objet</p> <p><i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i></p>	<p>Sans objet</p> <p><i>L'indicateur est de nature macroéconomique et ne donne pas lieu à des estimations régionales.</i></p>

	nationale), Douanes (importations et exportations en valeur), AIE (émissions de GES à l'échelle internationale)	<i>Proxy : potentiel de réchauffement climatique disponible pour chaque région.</i>	<i>Proxy : potentiel de réchauffement climatique disponible pour les 4 DOM historiques..</i>
 Artificialisation des sols	SSP, enquête Teruti-Lucas et SOeS, CORINE Land Cover	Régions , Corine Land Cover	5 DOM

3 Un état des lieux en constant mouvement malgré les difficultés

3.1 Les difficultés sont multiples

3.1.1 La production statistique dans les DOM est souvent bien plus complexe

Le **taux** de réponse par internet du RP en est un exemple. Les mêmes dispositifs de réponse sont déployés en métropole et dans les 4 DOM historiques. Pour autant, les disparités dans les taux de réponse par internet sont nombreuses entre les régions et les taux les moins élevés sont enregistrés dans les 4 DOM, et ils sont très en-deça des taux de réponse métropolitains (de 4,7 % à 20,8 % outre-mer contre une fourchette allant de 35 % à 50,7 % en métropole, hors Corse).

Il peut aussi arriver que la **couverture des DOM ne soit que partielle, du fait de spécificités locales** (absence de l'activité devant être renseignée dans le DOM, absence de transport maritime par voies navigables intérieures ou de voies de chemin de fer, TVA pas en vigueur en Guyane et à Mayotte) ou d'un défaut de référentiel. Ces cas sont rares et concernent le plus souvent le seul territoire de Mayotte.

Le **respect de la loi** de 1951, relative à l'obligation, la coordination et le **secret en matière de statistiques** impose des limites de diffusion des données. La diffusion des statistiques ultramarines est parfois très limitée, même pour les quatre DOM historiques, en raison du faible nombre d'entreprises présentes sur le territoire et de l'obligation du secret statistique (c'est le cas par exemple des statistiques agricoles sur le lait et produits laitiers dans les DOM)

On peut citer le cas de l'enquête R&D auprès des entreprises pour laquelle deux difficultés s'entrecroisent : le secret statistique et la connaissance d'une activité rare (la R&D). Le recensement des entreprises pouvant réaliser de la R&D dans les DOM est délicat. Ainsi en 2016, la base comporte 116 entreprises localisées dans les Outre-mer susceptibles de réaliser de la R&D, dont 31 interrogées par l'enquête. Il y a de fortes disparités entre chacune de ces collectivités : 18 entreprises sont interrogées en 2016 à La Réunion (sur 72 recensées dans la population), alors qu'une seule entreprise est recensée en Nouvelle-Calédonie et elle n'est pas interrogée chaque année. Concernant Mayotte, le dispositif actuel d'enquête (enrichissement par les fichiers administratifs) n'a pas encore permis de repérer des entreprises qui réaliseraient de la R&D sur ce territoire. Si dans les Dom où une activité de R&D est détectée et bien recensée, le premier problème pourrait être résolu en interrogeant de manière exhaustive les entreprises ou en sur-échantillonnant ces départements, pour les autres territoires, il est difficile de faire la part entre le défaut de recensement des entreprises concernées ou la faiblesse effective des activités de R&D dans ces territoires (cas de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie, de la Guyane et de Mayotte).

3.1.2 Le cas particulier de Mayotte

La situation de Mayotte est sensiblement différente de celle des autres DOM. Une stratégie propre se met en place pour améliorer à long terme les fondements du système d'information statistique. La question centrale est celle de la faiblesse des répertoires, qui sont les piliers de tout système d'information statistique. Ces référentiels sont la base de répertoire des personnes physiques (BRPP), le répertoire Sirene et les liasses fiscales. En cours d'amélioration, ils restent encore en niveau comme en qualité très insuffisants, notamment en matière d'adressage. Les données administratives ne sont pas, non plus, de bonne qualité à Mayotte, en raison notamment de la faiblesse des moyens des administrations locales, de l'importance du secteur informel et de l'effectif important de personnes en situation administrative irrégulière. L'Insee met en place des parades temporaires pour assurer ses livraisons. Une enquête spéciale en matière d'activité

économique visant à estimer le volume d'activité informelle est mise en œuvre. L'estimation des décès faites lors de la diffusion des résultats du dernier recensement ne reposait pas sur les registres. Mais ces parades ne peuvent être pérennes. La convergence du système statistique de Mayotte vers celui des autres DOM passe par ces améliorations.

A titre d'exemples :

EMPLOI

- Mayotte n'a pas été intégré dans le **Siera** lors de la départementalisation en 2011, car les données administratives ne sont pas toujours disponibles ou de qualité suffisante. Ainsi, dans le cas des fichiers de paie de l'État, Mayotte n'est pas intégré dans la chaîne nationale mais fait encore partie de la chaîne de traitement des COM à la DGFIP. Dans le cas des déclarations sociales, l'organisation locale de la sphère sociale est différente. Le département ne comporte qu'une seule caisse de sécurité sociale. Selon la Cnav, jusqu'à maintenant, on constatait une forte irrégularité des remontées des déclarations à la Cnav. Le champ actuel de Siera ne couvre donc pas les employeurs mahorais.
- Les données administratives ne sont pas de bonne qualité à Mayotte, en raison notamment de la faiblesse des moyens des administrations locales et du fort turnover de leurs personnels, de l'existence de systèmes administratifs non intégrés aux systèmes nationaux, de l'importance du secteur informel et de l'effectif important de personnes en situation administrative irrégulière.

ÉTAT CIVIL

- Les décès sont parfois enregistrés tardivement. Le système d'information relatif à l'état civil s'améliore progressivement dans ce territoire.

SANTÉ

- En conséquence de la qualité de l'état civil, les **indicateurs d'état de santé** qui doivent prendre en compte les naissances et les décès sont encore compliqués à élaborer. C'est aussi le cas pour la production des **statistiques sur les causes médicales de décès**.
- Des travaux préalables à l'utilisation des données du **Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM)** sont nécessaires, pour assurer leur qualité et tenir compte du fait qu'elles n'incluent pas l'activité des dispensaires, ni les soins prodigués aux nombreuses personnes non assurées sociales (ou dont la demande d'Aide médicale d'Etat (AME) est en cours d'instruction). Ainsi, les données sur les affections longue durée (ALD) à Mayotte sont recueillies depuis 2012 mais ne sont actuellement pas disponibles, l'informatisation des données n'étant pas systématique. Pour y remédier, la Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) a compté le nombre de demandes d'attributions d'ALD pour une pathologie donnée en 2015, et a ainsi pu estimer son incidence.
- L'utilisation des **certificats de santé** est parcellaire, faute de médecins ; par ailleurs le système d'information du service de la Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil général de Mayotte n'est pas encore organisé pour permettre un maniement efficace de ces données. Il n'y a donc aucune remontée du bulletin au niveau local et aucun suivi statistique possible. Cependant, la Direction générale de la santé (DGS), souhaitant faciliter la transmission dématérialisée des certificats de santé de l'enfant, a mis en place une plateforme nationale de routage de ces certificats. Cette nouvelle architecture pourrait à l'avenir faciliter la transmission également à Mayotte.
- L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL), qui propose une approche renouvelée et améliorée de l'accès aux médecins généralistes libéraux, n'est pas calculé pour Mayotte, la localisation des professionnels de santé étant encore trop imparfaite.

AGRICULTURE

- À Mayotte, l'instabilité des exploitations agricoles ne permet pas la constitution d'une base de sondage utilisable comme préalable aux enquêtes.

3.2 Ce panorama des produits statistiques ultra-marins est loin d'être statique

Au cours des 5 dernières années, l'Insee et les services statistiques ministériels se sont emparés de la problématique outre-mer. Les travaux statistiques ont été mis en chantier et progressent au fur et à mesure. Les travaux prospectifs de l'Insee à horizon 2025 mettent en avant l'amélioration des statistiques ultra-marines, avec deux actions dédiées⁶¹. Le programme prévisionnel des enquêtes ménages qui seront déployés dans les DOM à l'horizon 2020 en est une bonne illustration.

Programme prévisionnel 2016-2020 des enquêtes dans les DOM

Année de collecte	Opération	Territoires couverts	Partenaires envisagés pour une extension locale de l'enquête
En continu	Enquête Emploi en continu (EEC)	4 DOM historiques	
En continu	Module Ad Hoc EEC	4 DOM historiques	
Tous les ans	Enquête Emploi annuel	Mayotte	
Tous les ans	Enquête Technologies de l'information et de la communication	Guadeloupe et La Réunion	Sans extension locale, sauf 2017
2017	Enquête Technologies de l'information et de la communication (Extension)	4 DOM historiques	DGOM
2018	Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV)	4 DOM historiques	DGOM, Eurostat
2016/2017	Enquête Budget des familles	4 DOM historiques	DGOM
2017/2018	Enquête Budget des familles	Mayotte	DGOM
2017/2018	Enquête Patrimoine	4 DOM historiques	Sans extension locale
2020	Enquête Migration-Famille-Vieillesse	4 DOM historiques	DGOM, Ined
2020	Enquête Cadre de vie et sécurité	Mayotte	DGOM
Tous les ans	Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)	4 DOM historiques	
Tous les ans	Enquête cartographique	5 DOM	
En continu	Recensement de la population	4 DOM historiques	
2017	Recensement exhaustif (tous les 5 ans)	Mayotte	
2018/2019	Enquête sur les risques psycho-sociaux (RPS) – volet conditions de travail	5 DOM	Sans extension locale
Tous les ans	Enquête Loyers et charges	Guadeloupe	Sans extension locale
A partir de fin 2018	Enquête Loyers et charges	Martinique, Guyane, La Réunion	Sans extension locale
2019	Enquête Santé	5 DOM	DGOM, Drees
2020	Comparaison spatiale des prix	5 DOM	DGOM, Eurostat
Autres opérations menées dans les DOM			
En continu	Relevé des prix (IPC, publication mensuelle par DOM)	5 DOM	
En continu	Enquête mensuelle de fréquentation dans l'hôtellerie	5 DOM	
Tous les ans	Enquête statistique annuelle d'entreprises (E-SANE)	4 DOM historiques	
En continu	Enquête Flux touristique	Selon partenariats, Mayotte en 2017	
Tous les ans	Recensement des communautés	4 DOM historiques	

3.2.1 Quelques exemples d'avancées à venir à l'Insee

Sur la question de la mesure du taux de pauvreté et des distributions de niveau de vie (Filosofi), une expertise est en cours sur le périmètre de La Réunion et de la Martinique, qui pourrait aboutir à la

61 « Poursuivre à chaque fois que c'est possible et opportun l'harmonisation des productions statistiques des DOM avec la métropole » et « Construire une statistique robuste pour Mayotte ».

publication d'ici 2017 de données correspondantes sur ces deux DOM.

Sur les questions de l'Emploi, l'intégration complète des DOM historiques sera effective pour les estimations trimestrielles d'emploi à partir de 2017 pour le champ privé (publication France comprenant l'ensemble des DOM et plus la seule France métropolitaine) et en 2018 pour l'extension au champ « Tous salariés » (et avec une publication DOM par DOM).

Un travail sur la qualité des sources administratives mobilisables pour les productions statistiques est en cours et sera partagé d'ici début 2016. L'accent sera mis sur la qualité des sources fiscales dans les DOM, notamment en ce qui concerne la localisation des logements et des entreprises.

La question de l'extension de la couverture du référentiel d'adresses actuel aux 4 DOM historiques a été examinée à l'automne 2016 par le comité stratégique de gestion de la géographie. Le nouveau référentiel sera étendu aux 4 DOM historiques, après évaluation de sa qualité au cours de l'année 2017.

Sur les questions d'actualisation du PIB, l'IEDOM et l'AFD ont été saisis d'une demande du ministre des Outre-mer dans le cadre de CEROM pour Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon. La réponse envoyée début janvier 2017 par l'IEDOM en collaboration avec l'AFD propose d'accepter de programmer les missions. L'Insee devra apporter une caution méthodologique, comme pour les exercices précédents : il y a trois ans, le responsable régional des études de la DIRAG avait d'ailleurs cosigné la note CEROM. Un contact a déjà été pris avec l'Insee Guadeloupe en ce sens.

3.2.1.1 À Mayotte

Un tableau de bord économique pourrait être envisagé dans les mois à venir à Mayotte (une maquette a été définie et doit être validée par les partenaires Cerom).

Par ailleurs, l'Insee travaille à la mise en place de comptes définitifs comme dans les autres DOM qui pourront être publiés dès que les sources administratives seront de qualité suffisante.

Avec la mise en place de la DSN, l'objectif de l'Insee est de reprendre les expertises et d'intégrer Mayotte dans le nouveau dispositif. Toutefois, concernant Mayotte, le calendrier de mise en place n'est pas encore connu, il dépend de la révision du statut de Mayotte dans le déploiement de la DSN (actuellement Mayotte comme les collectivités d'outre-mer et la Polynésie française est exclue)⁶².

Des Iris ont été définis pour la première fois à partir du recensement de 2012 à Mayotte. Une étude devrait être publiée en 2017 afin de les mettre à disposition et de publier des tableaux de résultats par Iris.

Concernant les quartiers Politique de la ville, une étude en partenariat est prévue avec le CRPV en 2017. Elle permettra de mettre à disposition des données par quartier issues du Recensement de la Population, seule source disponible dans ce département à une échelle infracommunale.

3.2.2 Quelques exemples pris dans les services statistiques ministériels (SSM)

3.2.2.1 Le service statistique du ministère des affaires sociales et de la santé

Dans le cadre de la stratégie de santé pour les Outre-mer, présentée en mai 2016, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a produit un bilan de l'état de santé, de l'offre de soins et de prise en charge, des milieux de vie en outre-mer⁶³ ; et met en place, conformément au 1^{er} objectif de la stratégie de santé pour les Outre-mer (« Développer les

⁶² source www.DSN-infos.fr

⁶³ http://www.outre-mer.gouv.fr/IMG/pdf/Strategie_SanteOM_annexe_etat_sante_offre.pdf. Ce rapport complète celui publié par la Cour des comptes en 2014 (<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-sante-dans-les-outre-mer-une-responsabilite-de-la-Republique>) et les publications du Haut conseil de la santé publique en 2015 (<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/Adsp?clef=148>) et de la Fédération nationale des Observatoires régionaux de la santé en 2014 (<http://www.fnors.org/uploadedFiles/publicationsFnors/InegalitesDom2014.pdf>)

dispositifs d'observation et de connaissance des états de santé des populations ultramarines »), un comité de pilotage « données Outre-mer », réunissant les acteurs impliqués dans la production et l'analyse de données, pour définir et coordonner leurs travaux. Ce comité se réunira pour la première fois à l'automne 2016 et sera copiloté avec l'agence Santé publique France.

Concernant la production de données, sont prévues dans les années à venir :

- l'enquête européenne de santé 2019, représentative de chacun des 5 DOM, alors que l'édition 2014 de l'enquête ne portait que sur la France métropolitaine⁶⁴. Pour la métropole, l'enquête devrait être représentative de chaque grande région.
- l'appariement de l'échantillon démographique permanent (EDP)⁶⁵ de l'Insee, qui couvre 4 % de la population, avec le Système national des données de santé (qui regroupe les données de l'assurance maladie, hospitalières et les causes de décès, et à terme le handicap et les complémentaires santé) va permettre d'enrichir les données médico-administratives d'informations socio-démographiques, et donc de mieux connaître les inégalités sociales de santé en outre mer.
- une enquête de santé scolaire à Mayotte sur un échantillon d'élèves de 6ème ;
- l'enquête quadriennale ESPAD (European School Project on Alcohol and other Drugs) va être déclinée à Mayotte en 2018 par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)⁶⁶.

3.2.2.2 Le service statistique SOES en charge des statistiques énergie / environnement / transport

Les évolutions en cours et à venir sont en lien avec l'adoption à l'été 2015 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :

- le SOeS va disposer d'une nouvelle source de données, a priori très riche, et ainsi étoffer considérablement la mise à disposition de données énergétiques à des échelons départementaux ou infra-départementaux. Le champ, défini dans le décret et l'arrêté du 18 août 2016 pris en application de l'article 179 de la LTECV, relatif à la mise à disposition des personnes publiques de données énergétiques, couvre notamment :
 - la consommation d'électricité et de gaz par secteur, dans un premier temps à la maille de la commune ou de l'IRIS (découpage infra-communal pour les communes de plus de 5 000 habitants), puis par bâtiment (à l'exception des bâtiments résidentiels de 10 logements ou moins) à partir de 2018 ;
 - les livraisons de produits pétroliers par département ;
 - les livraisons de chaleur et de froid par réseaux, dans un premier temps à la maille, puis par secteur et à la maille IRIS à partir de 2019 ;
 - les nouveaux raccordements aux réseaux d'installations de production d'électricité et d'injection de biométhane.Cet enrichissement, déjà important pour la métropole, le sera encore plus pour les DOM, départements pour lesquels la diffusion par le SOeS de données sur l'énergie demeure jusqu'à présent limitée.
- Une ordonnance pour le recueil de données statistiques de comptage sur la circulation locale (départementale et communale) a été publiée au JO du 28 juillet 2016. Elle sera suivie par

64 Les enquêtes européennes de santé, réalisées en 2014 et 2019 puis tous les six ans, remplacent les enquêtes décennales santé, dont la dernière édition date de 2008. En 2008, des résultats ont été publiés pour l'agrégat constitué par les quatre DROM de l'époque, et l'enquête était représentative pour la Martinique et la Guadeloupe.

65 Le champ géographique de l'EDP couvre la France métropolitaine et les DOM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'état civil par exemple, comme les naissances et les décès). L'historique concernant les DOM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DOM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Les données sur le recensement de Mayotte de 2012 (recensements tous les 5 ans) seront intégrées à court terme à l'EDP.

66 <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/espada/>

un décret en Conseil d'État qui fixera le seuil de population à partir duquel l'obligation de communication des données s'appliquera ainsi qu'un arrêté qui précisera les modalités de calcul des données et les caractéristiques de leur transmission. Les premières remontées devraient se dérouler mi 2018. Avec les données statistiques sur la circulation sur les réseaux routiers locaux, il sera alors possible d'établir des bilans de la circulation à des niveaux infra-nationaux. A terme, ces bilans pourraient également être réalisés pour les DOM (y compris Mayotte) sous réserve des comptages routiers réalisés par les collectivités.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Moyens humains et financiers dévolus au recensement de la population selon les territoires

- En Guadeloupe, à la Martinique, en Guyane, et La Réunion, le recensement est réalisé à coût partagé entre l'Insee et les communes, comme en métropole. L'Insee organise et contrôle les enquêtes de recensement ; les communes préparent et réalisent ces enquêtes. En particulier, les communes recrutent, encadrent et rémunèrent les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée pour cela aux communes. Afin de tenir compte des spécificités de ces territoires, son calcul est majoré de 20 % par rapport à celui des communes de métropole (526 000 € en 2016), mais cette dotation s'appuie également sur un taux de réponse par internet calculé au niveau national (33 % pour l'enquête de recensement de 2017). La réalisation des enquêtes de recensement (y compris cartographie et traitements post-collecte) dans ces quatre DOM mobilise environ 20 ETP.
- à Mayotte, le recensement est intégralement à la charge de l'Insee (1 050 000 € pour le recensement de 2012 et une estimation de 1 400 000 € pour celui de 2017). Une convention établie entre l'Insee et chaque commune permet de définir le rôle de chacun. Le rôle des communes consiste essentiellement à examiner les résultats de l'enquête cartographique préalable, à contribuer au recrutement des agents recenseurs et à fournir une assistance matérielle pour les opérations de collecte. Par ailleurs, ce sont les communes qui rémunèrent les agents recenseurs ; elles reçoivent pour cela une subvention versée par l'Insee, subvention qui couvre à l'euro près la rémunération des agents recenseurs. Un chef de mission Insee est envoyé sur place pendant 5 mois pour organiser et contrôler le recensement et calculer les populations légales. Sept superviseurs Insee sont envoyés 8 semaines sur place pendant la collecte du recensement, pour renforcer les moyens de l'établissement Insee local. Au final, cela représente environ 7 ETP pour l'Insee⁶⁷. En 2017, l'Insee recrutera une cinquantaine de contrôleurs pour encadrer le travail des 530 agents recenseurs.
- à Saint-Pierre-et-Miquelon, le recensement est à coût partagé entre l'Insee et les communes. L'Insee organise et contrôle les enquêtes de recensement et les communes préparent et réalisent ces enquêtes. En particulier, les communes recrutent, encadrent et rémunèrent les agents recenseurs. Une dotation forfaitaire est versée pour cela aux communes, calculée de la même façon qu'en métropole (16 000 € en 2016). Un chef de mission Insee est envoyé sur place pendant 7 semaines pour coordonner le recensement, puis les imprimés sont envoyés en métropole pour être y traités en même temps que les imprimés collectés en métropole en début d'année. Cela représente environ 0,3 ETP pour l'Insee.
- à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, le partage des rôles entre l'Insee et les communes est le même que celui des communes de Guadeloupe. Le mode de calcul de la dotation forfaitaire versée aux communes est également identique (9 000 € en 2016). Les moyens consacrés par l'Insee à ces territoires pour les enquêtes de recensement sont de l'ordre d'une douzaine de jours par an.
- en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, la collecte du recensement est intégralement à la charge de l'Insee. Une convention établie entre l'Insee et l'institut de statistique local (Isee en Nouvelle-Calédonie, ISPF en Polynésie française,

67 Y compris temps d'un agent à la DG.

STSEE à Wallis-et-Futuna) permet de définir le rôle de chacun et de verser à l'institut local une subvention permettant de couvrir les frais des opérations qui lui sont déléguées y compris la rémunération du personnel de collecte embauché pour réaliser le recensement (165 000 € à Wallis-et-Futuna en 2013, 2 150 000 € en Nouvelle-Calédonie en 2014, 2 635 000 € prévu en Polynésie française en 2017). Avec cette subvention, l'institut local met à disposition les conditions matérielles de réalisation du recensement (ordinateurs, locaux, véhicules...), assure l'impression des questionnaires et la campagne de communication, rémunère tous les acteurs de la collecte (agents recenseurs, contrôleurs, superviseurs) et produit les résultats statistiques. Il fournit également des moyens humains qui complètent ceux envoyés par l'Insee. Un chef de mission Insee est envoyé sur place, pendant 5 mois en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, pendant 8 semaines à Wallis-et-Futuna, pour organiser et contrôler le recensement et calculer les populations légales. Des superviseurs Insee sont envoyés 8 semaines sur place pendant la collecte du recensement, pour renforcer les moyens de l'institut local (7 en Nouvelle-Calédonie et 6 en Polynésie française). Un volontaire de service civique est envoyé pendant 12 mois à Wallis-et-Futuna pour préparer le recensement, assister le chef de mission Insee et assurer le traitement des questionnaires. En moyenne, la charge pour l'Insee représentée par ces trois recensements représente 2 ETP par an sur les 3 années sur lesquelles sont organisées ces recensements.

ANNEXE 2 : bilan de l'accord cadre 2013-2015

Bilan Accord cadre 2013-2015

Année de conventionnement	Année de collecte	Opération	Territoires couverts	Coût Insee (collecte)	Participation DGOM	Autres partenaires	Publications réalisées	Remarques
2015	2016	Enquête Entreprises Mayotte Pilier 3	Mayotte	367 000 €	52 000 €		Publications prévues en 2018	
2015	2015	Enquête de comparaison spatiale des prix	5 DOM	435 000 €	41 000 €		Insee Première au niveau national, publications dans les revues locales (avril 2016) Guadeloupe : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=26&ref_id=24090 Guyane : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=25&ref_id=24088 Martinique : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=23&ref_id=24087 Mayotte : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=27&ref_id=24058 La Réunion : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=24&ref_id=24059	
2015	2015	Enquête Migration-Famille-Vieillesse	Mayotte	884 000 €	60 000 €	Ined, Collectivité territoriale de Mayotte	Publications prévues fin 2016	
2015	2015	Enquête Patrimoine	La Réunion	343 000 €	59 000 €		Publications prévues fin 2017	
2014	2015	Enquête Cadre de vie et sécurité	Antilles-Guyane	959 000 €	194 000 €		Publications prévues fin 2016	
2014	2014	Enquête Formation et Qualification Professionnelle	Guadeloupe – La Réunion	592 000 €	99 000 €		Publications prévues en 2016	
2014	2014	Information et Vie Quotidienne	Martinique	433 000 €	53 000 €		Publications prévues en avril 2016	
2014	2014	Enquête entreprises	Mayotte	274 000 €	55 000 €	AFD	Publications en février 2016	Entreprises marchandes de 1 à 499 salariés - 400 millions d'euros de richesse
2013	2013	Enquête logement	Guyane	116 000 €	40 000 €		Fichier d'étude en septembre 2016	
2013	2013	Enquête Information et Vie Quotidienne	Mayotte	267 000 €	60 000 €		Publication février 2014	Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte